

CHAMBRES D'ENFANTS , SEPARER, RELIER.

La chambre apparaît normée comme un espace qui vise à créer un certain type d'enfant en lui proposant des techniques de soi par les objets. Dans un espace à eux, les enfants, éloignés des adultes, sont censés se développer dans leur singularité. La chambre est conçue pour opérer une séparation générationnelle et une séparation entre les enfants. Toutefois, les enfants changent, la fratrie s'accroît et les uns et les autres grandissent. Les parents sont amenés à aménager les espaces en fonction des multiples injonctions (séparation, affection, surveillance, proximité) qui se transforment constamment. Surtout, les enfants s'avèrent rarement suivre les projets parentaux et leurs envies de proximité remettent en cause les divisions imposées. Ainsi, alors que les normes établissent les enfants séparés entre eux et séparés des parents, les uns et les autres se retrouvent tous parfois dans la même chambre.

1. La chambre : lieu de production de l'enfant autonome ?

La chambre marque tout d'abord bien la différence entre le collectif et l'individuel, ce qu'exprime madame Giron, mère d'Estelle :

Dans sa chambre elle peut faire... non pas encore ce qu'elle veut... c'est son espace, donc elle peut y mettre le futoir si elle veut mais pas dans le salon parce que ça, c'est une pièce commune.

Pour la majorité des adultes rencontrés, la chambre individuelle est un idéal parce qu'elle permet « l'isolement ». Comme le dit monsieur Raspegui, c'est un endroit qui permet de se séparer des autres (ce qui, on le verra, correspond à une des définitions de l'autonomie). Voyons ce qu'il en est chez Mathilde.

1.1. La chambre de Mathilde

Chez Mathilde (7 ans), qui vit dans un grand appartement de 120 m² avec deux adultes et deux autres enfants (de 5 et 2 ans), chaque enfant a sa chambre. La chambre de Mathilde comprend un ensemble d'objets très variés ayant des fonctions différentes.



Figure 48. Chambre de Mathilde (7 ans).

Mathilde : [sur le porte-manteau] J'ai que mes vestes, mes bonnets, d'ailleurs ça, ça devrait pas être là, à part, s'il me va encore. [Elle essaye le bonnet]. Trop petit, ou trop grand je sais pas.



Figure 49. Chambre de Mathilde. Commode avec habits, et objets divers.



Figure 50. Chambre de Mathilde : table et chaise.



Figure 51. Chambre de Mathilde. Meuble de rangement près du lit (livres et jeux de société).



Figure 52. Chambre de Mathilde. L'armoire pour les habits.

L'ameublement comprend une armoire, un porte-manteau, une commode pour ranger les habits, un lit pour dormir, une bibliothèque pour ranger les livres, une petite table basse avec une chaise d'enfant. Mathilde dispose ainsi d'un espace à soi : ses jouets, ses meubles, ses habits. Elle possède également un réveil, doté d'une veilleuse, qu'elle allume pour la nuit et éteint le matin. Ses parents stockent une part de ses habits dans leur chambre, mais il est clair que l'ameublement et le contenu des meubles induisent une sorte d'indépendance de l'enfant. Pendant la visite, Mathilde me montre ses poupées et ses peluches, qu'elle dispose sur le lit. Les peluches et poupées composent une famille. Chacune est dotée d'un nom, chacune a un rôle particulier dans les différentes histoires mises en scènes. Mathilde a beaucoup de jouets, qui se répartissent dans des bacs ou sur le sol. Elle fouille dans ses boîtes et me montre un cheval de Lego Friends.



Mathilde : J'ai un cheval là, ça, l'écurie des chevaux, la petite fille qui a perdu ses cheveux, la voilà [elle retrouve des cheveux qu'elle pose sur la figurine], voilà comme ça, elle est plus belle. J'ai aussi un chat qui un chat qui vient pas du calendrier, c'est un truc de *Kinder*.

Figure 53. Chambre de Mathilde : boîte avec des *Lego Friends*.

Au cours de la visite de sa chambre, Mathilde me montre divers objet qui ne sont pas des jouets provenant du secteur marchand : des objets qu'elle a fabriqués, soit à la maison, soit à l'école maternelle (quand elle y était), soit à l'école élémentaire, soit « au péricolaire », dont une partie décore sa chambre.



Figure 54. Chambre de Mathilde. Dessins réalisés par Mathilde fixés au mur de sa chambre.

Mathilde : J'ai fait un dessin du père Noël. Je l'ai fait en maternelle. Celui-là aussi, je l'ai fait en maternelle. Le poisson, je l'ai fait en maternelle. Ça aussi. Ça c'est une carte d'anniversaire.



Figure 55. Chambre de Mathilde. Calendrier de l'avent contenant des chocolats.

Mathilde : Des chocolats. C'est notre mamie qui nous a acheté ça. Et chaque jour, on en prend un. Demain on va prendre celui-là et après-demain on prendra celui-là. Et ma sœur en a un ; il est là-bas dans la cuisine.



Figure 57. Chambre de Mathilde : poupées et peluches.

Divers objets sont importants à ses yeux. Parmi ceux-ci, il y a le cochon, sur la commode, dans lequel se trouve de l'argent.



Figure 58, 59, 60. Chambre de Mathilde. Le cochon et son argent.

SL : Et ces pièces, elles viennent d'où ?

Mathilde : Je les ai trouvées. Ou je les ai trouvées ou je les ai gagnées.

Loïc [son frère âgé de 7 ans] : T'en as trouvé une et c'est maman qui te l'a donné, le reste.

Mathilde : Non, il y a pas que ça. J'en ai aussi trouvé, un copain de chez notre tante m'en a donné une... Parce que je savais pas si j'allais l'inviter à mon anniversaire. Je lui ai dit : « Si tu me donnes ta pièce je t'invite ». Du coup je l'ai invité.

Sur la commode, sont placés de nombreux autres objets, tous rattachés à des expériences, des rencontres, des événements personnels ; mais qui ont aussi une dimension esthétique importante à ses yeux (« J'aime beaucoup décorer », affirme-t-elle).



Figure 61. Chambre de Mathilde. Le coquillage.

Mathilde : Aussi un coquillage en décoration... mon père, il l'a trouvé ; on était en train de chercher des coquillages, on était en train de se baigner et papa, il a eu l'idée d'aller à la chasse aux coquillages. Et du coup, on a trouvé un petit crabe vert et papa l'a pris dans ses mains : il était tout petit rigolo et ensuite il a trouvé un coquillage. Loïc, il a dit : « C'est moi, moi ! » Et moi j'ai dit : « Non c'est pour moi ! » Et papa, il a dit : « Loïc, il en a déjà un, c'est pour Mathilde. » Loïc, il en a beaucoup plus que moi »



Figure 62. Chambre de Mathilde. Une pierre.

Mathilde : Ça c'est une pierre que j'ai trouvée, dans la forêt, elle est fragile.



Figure 63. Chambre de Mathilde.
Figurines en perle fixées au repassage.

Mathilde : J'ai fait ça au périscolaire



Figure 64. Chambre de Mathilde. Photographies.

Mathilde : J'ai aussi un porte-photos. C'était pour Noël, c'est des copains de notre mamie, ils l'ont ramené. Ils ont aussi ramené chichi [une peluche].
SL : C'est des photos de toi ?
Mathilde : Oui, ça c'est moi, ça c'est moi, ça c'est moi, et ça c'est une petite fille qui n'est pas moi.



Figure 65. Chambre de Mathilde. Le punching-ball rouge.

Mathilde : Un punching-ball, j'en fais super bien ; il est bien gonflé.



Figure 66. Chambre de Mathilde : bombe et cravache.

Mathilde : Ça c'est pour faire du cheval. Je pense que maman, elle va bientôt m'en racheter une. Elle commence à être trop petite la bombe. Mes bottes, elles sont à la cave parce qu'elles sont dégoutantes.

Les objets ne sont pas des matériaux inertes ; ils agissent sur les personnes. Les travaux sur la « matérialité » ont montré, comme nous l'avons déjà souligné, que les objets et la consommation participent de la construction des identités (Dassié 2010, Kaufman, 1997, Julien et Rosselin 2005, Miller 2001). Une des caractéristiques des chambres d'enfant observées est la surabondance d'objets. Presque toutes les chambres contiennent une plus grande proportion d'objets au mètre carré que les autres espaces habités de la maison. Certes, beaucoup sont des objets miniatures.

1.2. La chambre comme espace d'activités « autonomes »

Selon la norme de séparation des corps entre adultes et enfants, l'enfant, quasiment dès sa naissance, dispose de sa chambre (Lallemand et Delaisi de Parseval 2001). Pendant les premières années, nombreux sont les parents rencontrés qui, assignant déjà l'enfant à sa chambre individuelle, font en fait des allers-retours la nuit pour calmer l'enfant qui pleure, restant dans sa chambre ou en le ramenant dans la chambre conjugale. Lorsque les enfants sont petits, entre 0 et 3 ans, il n'est pas rare, même, qu'ils dorment dans la chambre des

parents, même s'ils ont une chambre, à eux seuls ou partagée avec leur frère ou leur sœur plus âgée. Les normes sont variables en la matière, mais vers l'âge de 3-4 ans, ce partage de la chambre des adultes, et souvent du lit, n'est plus considéré comme « normal ». Les parents conduisent l'enfant dans sa chambre (qui existe déjà) au moyen de différentes techniques.

Lorsque les enfants m'ont fait visiter leur maison, j'aurais pu passer facilement toute la journée dans la chambre, tant celle-ci regorge d'objets de toutes sortes auxquels les enfants sont attachés. C'est notamment grâce à la chambre, en tant que pièce distincte, mais aussi et surtout grâce à l'univers matériel que la chambre comprend, que les enfants sont séparés des adultes. Contrairement à la rue, pleine de danger, la chambre apparaît comme un espace sûr, aux yeux des parents. C'est là que l'enfant peut devenir ce qu'il est. Par la séparation spatiale, par le nombre de jouets qui s'y trouvent concentrés, par la pluralité des objets à soi, la chambre apparaît comme l'espace des « techniques de soi » de l'enfant.

La chambre propose un certain nombre de techniques pour fixer et transformer l'identité de l'enfant. La première de ces techniques est la construction d'un espace ludique qui permette le jeu « autonome », c'est à dire sans les parents. Une deuxième technique, à laquelle n'ont pas recours toutes les familles, est l'usage la mise en place d'un bureau pour « faire les devoirs ». A partir de 6 ans, la scolarité commence à imposer les « devoirs », et certains parents inscrivent ce changement dans l'organisation de la chambre.



Figure 67. Famille Lett. Le bureau de Nina (7 ans)

C'est le cas de la majorité des enfants qui disposent d'une chambre individuelle. Mais cela n'implique pas que les enfants l'utilisent. Comme on le verra plus bas, monsieur et madame Lett encouragent vivement les enfants à « faire leurs devoirs » dans leur chambre, tandis que

chez beaucoup d'autres, pris par les activités de préparation culinaire tout autant que la volonté de proximité des enfants, les devoirs se font dans la cuisine.

Les chambres d'enfants sont organisées comme un espace plurifonctionnel où l'enfant peut dormir, mais aussi jouer, faire ses devoirs, dessiner, lire, entreposer ses souvenirs, écouter de la musique, s'habiller, et parfois « faire de l'ordinateur » ou regarder la télévision. Cette pluralité d'activités potentielles s'adresse à l'enfant par les objets : lit, miroir, armoire, étagère, chaîne hifi, jouets, livres, réveil. Cette variété d'objets institue l'enfant en tant que sujet séparé des autres, elle balise une « autonomie ». L'enfant pourrait ne sortir que pour manger. Le reste des activités – dormir, s'habiller, jouer, lire, faire ses devoirs – pourraient s'y dérouler. Cet isolement est aussi celui de la nuit. L'isolement – relatif, on le verra – crée la possibilité de construire une vie intérieure. Ainsi, Madame Rollot reconnaît à son enfant le besoin, le droit même de pouvoir se retrouver seul : en parlant de sa fille de 8 ans, elle souligne l'importance « d'avoir un endroit à elle, de savoir que c'est sa chambre, et que c'est un endroit qu'à elle, donc si elle a envie de se retrouver seule, si elle a envie de faire quelque chose dans sa chambre, c'est sa chambre ». La chambre apparaît comme une réponse à l'impératif selon lequel l'enfant doit avoir une « intimité », une vie privée.

La chambre est présentée par les parents, comme un espace qui construit l'enfant en tant qu'individu : dans les entretiens, les parents n'ont cessé d'utiliser le possessif pour caractériser cet espace : il ou elle a « sa » chambre, et « ses objets » et « c'est important qu'il ait sa chambre ». La chambre est souvent prête dès la période de gestation de l'enfant. Plusieurs adultes ont déménagé afin de pouvoir disposer d'une pièce supplémentaire, pour que l'enfant ait « sa chambre ». Cette propriété indique la volonté d'individualisation de l'enfant, qui « a des choses à lui », « son espace ». Dans une recherche sur les biens de l'enfant dans l'espace domestique, Nathalie Roucoux et Antoine Dauphagne (2017) portent leur attention sur le point de vue de l'enfant sur les objets qui lui appartiennent et ceux qui ne lui appartiennent pas. Ils observent que

Très souvent, lorsqu'on les interroge sur leurs biens, les enfants introduisent immédiatement un lien entre la propriété des objets et leur localisation, ou plus exactement la localisation dans leur chambre [...] A l'inverse, lorsque les objets migrent vers d'autres espaces de la maison lors de réaménagements des pièces par exemple, la propriété disparaît ou se dissout et les enfants sont pour ainsi dire « désappropriés » [...] Apparaît ainsi une connexion forte entre la propriété des objets et la chambre de l'enfant : les objets deviennent propriété lorsqu'ils sont dans la chambre d'enfant (Roucoux et Dauphagne, 2017 : 240).

Comme effet en retour, « la chambre devient espace personnel précisément parce qu'elle est le lieu privilégié des objets de l'enfant » (Roucous et Dauphagne, 2017 : 240). Mais, comme on l'a vu dans la deuxième partie, les enfants circulent entre les chambres. Ainsi Mathilde joue très souvent dans la chambre de sa petite sœur. Celle-ci a hérité de nombreux jouets de sa sœur et de son frère et ceux-ci portent encore la marque de cette ancienne propriété : « Ça c'était à moi, ça c'était à moi », ce qui confirme l'importance de la localisation, dans le sentiment d'appartenance⁸⁷.

Les adultes peuvent affirmer aussi qu'ils restent propriétaires des objets qu'ils ont achetés. La propriété en dernier ressort exprime le pouvoir adulte sur les objets. On peut observer cela lors des punitions : les objets peuvent être « confisqués » ou jetés. Cela est vrai aussi des objets amenés à transiter vers la chambre du frère et de la sœur cadette de par la volonté des adultes ou à être donnés à Emmaüs lorsque les parents estiment que les enfants ne jouent plus avec leurs jouets. Cette atténuation du sentiment de propriété est aussi un moyen d'affirmer l'incorporation de l'enfant dans la famille. L'enfant est certes un individu, mais un individu qui n'est pas complètement maître de ses objets : « il doit apprendre à partager », dit madame Champi. Les enfants doivent aussi considérer comme une évidence que les adultes sont souverains et possèdent en fin de compte l'ensemble des objets. Ils en définissent les règles d'usage. Comme la chambre, les objets utilisés par les enfants visent à les façonner avant tout selon leur âge et leur sexe. Qu'ils deviennent des individus capables de capitaliser et de revendre est souvent considéré par les parents comme intempestif. Cependant, Roucous et Dauphagne montrent bien que les parents et les enfants peuvent se différencier fortement, renforcer tel ou tel pôle. Certaines familles, comme celle de madame Wilton, insiste sur une différenciation des chambres et des objets entre le garçon et sa petite sœur, tandis que d'autres insistent sur le partage dans la fratrie.

⁸⁷ Pourtant, comme le montrent Roucous et Dauphagne (2017), la propriété de ces objets est aussi relativisée par les parents, qui souhaitent à la fois prévenir les conflits, encourager le partage dans la fratrie, et éviter un sentiment de pouvoir exclusif sur les objets : « Certains enfants se voient ainsi imposer, plus ou moins abruptement ou insidieusement de la part des parents, des pratiques de mise en commun, de partage ou de prêt de biens au sein de la fratrie qui visent souvent une meilleure utilisation des objets mais aussi à amoindrir le sentiment et le désir de propriété des enfants » (Roucous et Dauphagne 2017 : 253).

1.3. L'appropriation d'un univers matériel qui construit un enfant singulier

À la différence de l'école, qui accueille l'enfant en tant que membre du groupe classe, la chambre est un espace où les objets et leurs agencements dépendent de, et traduisent, les qualités uniques de l'individu (Thorne 1993). L'enfant dispose de photographies, de dessins, d'images qui lui sont personnelles. Ainsi, pour Hugo (6 ans), les dessins et figurines accrochés aux murs proviennent à la fois de son activité personnelle de dessin et des cadeaux qui lui ont été faits. Les objets matérialisent leurs attaches affectives au cours du temps (Miller 2001, Dassié 2010). Les jouets, les peluches qu'ils ont eus quand ils étaient petits sont en partie conservés et permettent de voyager dans le temps, même si les parents, comme on le verra, souhaitent en jeter une partie parce qu'ils s'accumulent de manière excessive alors « qu'ils ne les utilisent plus parce que c'est plus de leur âge » dit madame Wilton.

Lucas (famille Schül) dispose d'un album photo dans lequel il peut voir les photographies de lui-même à sa naissance, puis à différents âges de son enfance, mais aussi des différentes classes d'écoles, où il me montre ses maîtresses et ses « chéries ». Ces albums photo, ces images dans lesquelles sont inscrits des textes, des notes, sont l'occasion de s'essayer à la lecture. Lucas déchiffre avec moi dans son album les mots qui figurent sur une feuille imprimée indiquant les signes du zodiaque et les caractères qui leurs sont associés. Il compare la taille de ses mains et de ses pieds avec les empreintes faites à la peinture sur du papier à dessin il y a quelques années. Dans la chambre se trouvent des objets qui permettent de se mesurer, s'objectiver, se situer à la fois dans un rapport à soi et dans un rapport aux autres.

La sociabilité personnelle de l'enfant peut, dans certains cas, être permise par un lit gigogne, qui permet d'accueillir les amis pour les nuits. L'enfant accueille alors « ses amis » dans « sa chambre ».

La chambre est ainsi un dispositif⁸⁸ (Foucault 2001b) destiné à transformer les jeunes êtres humains en enfants par les objets qui y sont placés et par l'action que les enfants sont censés

⁸⁸ « Ce que j'essaie de repérer sous ce nom, c'est, premièrement, un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du non-dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments. » (Foucault 2001b : 299). Dans sa description du dispositif, Foucault note : « Ainsi, tel discours peut apparaître tantôt comme programme d'une institution, tantôt au contraire comme un élément qui permet de justifier et de masquer une pratique qui, elle, reste muette, ou fonctionner comme réinterprétation seconde de cette pratique, lui donner accès à un champ nouveau de rationalité. Bref, entre ces éléments, discursifs ou non, il y a comme un jeu, des changements de position, des modifications de fonctions, qui peuvent, eux aussi, être très différents. » (Foucault, 2001b : 299).

avoir sur eux. Les objets invitent à développer certaines techniques de soi. La chambre institue l'enfant en tant qu'individu, distinct des autres membres de la famille. Cet individu est un sujet qui possède des biens, qui a son histoire, sa personnalité unique, qui appartient à une catégorie genrée et qui est relié à sa famille élargie, à ses amis. Les objets de la chambre changent au fur et à mesure que l'enfant grandit. Mais nous avons montré aussi qu'ils « font grandir l'enfant ».

Ainsi la chambre peut changer de position. Elle peut être aussi utilisée comme lieu de punition. Elle permet tantôt une mise à l'écart forcée, tantôt la création libre. Mais la chambre comme lieu d'isolement est aussi une chambre partagée. En fait, ce « modèle », cet « idéal » pour les parents connaît des variations importantes qui relativisent l'individualisation de l'enfant par la chambre.

1.4. L'intervention des parents sur les objets de chambre

Les adultes interviennent toutefois régulièrement sur la majorité des objets de la chambre. Ils les ont tout d'abord achetés et offerts sous forme de cadeaux. Ensuite, les adultes ont décidé de l'emplacement du gros mobilier et de l'endroit où le placer. Enfin, ils peuvent réaliser une grande partie de la décoration, de manière directe (le papier-peint, des illustrations accrochées au mur) ou indirecte (en encourageant telle ou telle activité manuelle de l'enfant dont le produit sera finalement accroché dans la chambre). Les adultes prennent un soin particulier pour composer, avec les objets, une chambre, qui façonne l'enfant. Cette composition propose des « mondes » que l'enfant pourra s'approprier, faire siens en les faisant à soi (Henriot 1989).

Les meubles structurant la pièce peuvent provenir de membres de la parenté, ou sont achetés de telle façon qu'ils soient susceptibles de circuler, d'être réutilisés par d'autres, voire revendus. Il y a là sans doute une question économique, mais aussi un enjeu pragmatique et symbolique. D'un point de vue pratique, les meubles apparaissent comme des achats un peu plus durables que des jouets. Ils doivent pouvoir être réutilisés ou revendus, et donc comporter une certaine « neutralité » de ton (Roucous et Dauphagne 2015). Surtout, les meubles, la partie « structurante » de la chambre d'enfant, appartiennent au monde collectif de la famille plutôt qu'au monde de l'enfant. Ils affirment le lien entre l'enfant et les adultes et relativisent encore davantage la « propriété » des enfants. Ils sont aussi l'expression de

l'importance de la transmission au sein du groupe d'adultes vivant ensemble mais aussi, plus largement, au sein de la famille élargie.

La chambre est ainsi un lieu d'exposition des relations sociales de l'enfant, notamment à travers les cadeaux. Comme le souligne Chevalier, « les objets hérités et les cadeaux sont plus contraignants que des objets achetés : ils participent à une mise en scène de soi à travers l'exposition de l'ensemble des relations sociales que nous entretenons » (Chevalier 2000 : 120). Dans la chambre d'enfant, les objets sont essentiellement des cadeaux : petite peluche offerte par un ami d'école, jouet acheté pour l'anniversaire par un grand-parent, ou objet acheté par les parents de l'enfant pendant les vacances.

Ainsi, le lit à deux places de Charlotte (famille Wurtz) a été récupéré chez son frère qui le tenait de sa mère qui le tenait elle-même de sa propre mère. Le lit de madame Wurtz lorsqu'elle était enfant a été transmis aux deux enfants. Paul, le garçon, âgé de 13 ans au moment de l'observation, a eu ce lit jusqu'à l'âge de 6 ans, âge auquel il est passé à un lit à deux places, tandis que son lit à une place était transmis à sa sœur. Ce lit à deux places est aussi un « lit de famille du côté maternel » (utilisé dans la maison des grands-parents maternels). Pour l'entrée au collège, Paul a reçu un lit à deux places en mezzanine (mais acheté en magasin), tandis que son ancien lit à deux places était à nouveau transmis à sa sœur de 8 ans, qui entrait en élémentaire. Par le lit, une transmission en lignée maternelle et entre frère et sœur a lieu à une période de passage dans la vie de l'enfant. Le lit, dans cette famille, est un objet rituel en ce qu'il marque et produit à la fois un changement de catégorie d'âge et une appartenance nouvelle (ou confirmée) à la lignée maternelle⁸⁹.

On peut donc dire que l'ensemble des objets de la chambre, même s'ils sont choisis en fonction des goûts des enfants, sont « contraignants » en ce qu'ils médiatisent des liens : aux amis, aux membres de la famille, et particulièrement aux parents. La chambre concentre les liens sociaux de l'enfant. La chambre apparaît ainsi ambivalente : si elle semble individualiser l'enfant, en le séparant dans une pièce spéciale, en disposant un ensemble d'objets qui ne concernent que lui, elle est en même temps « possédée » par les adultes, qui ont acheté la majeure partie des objets⁹⁰. Les occasions du don d'objets sont variées. C'est surtout à l'occasion des fêtes que les objets circulent. C'est lors de ces rituels que sont l'anniversaire et

⁸⁹ Diasio et l'équipe CORAGE ont observé un phénomène d'anticipation des passages, notamment scolaires, par les parents, via l'achat de nouveaux meubles (lit, bureau, décorations) (Diasio 2014)

⁹⁰ Hervé Glevarec (2010) décrit comment la chambre des plus jeunes est plutôt une chambre de jeu alors qu'à partir de 11-12 ans, elle devient le lieu d'expression de soi des enfants. On montre ici que dès 6-8 ans, si des objets restent offerts ou placés par les adultes, la chambre est aussi un des lieux où les enfants construisent leur univers personnel.

Noël que les objets, sous forme de cadeaux, sont donnés aux enfants (Sirota 1999). C'est à travers ces rituels que l'enfance contemporaine se constitue. Le don des objets a pour effet de fabriquer les contours de l'expérience enfantine : un enfant sujet, dont il s'agit de deviner et d'écouter le désir et la personnalité (pour choisir l'objet). D'autres occasions que les cadeaux de Noël ou d'anniversaire permettent aux enfants de se doter en objets : les voyages, dont on rapporte des objets-souvenirs, les visites dans les magasins. La variété et le nombre des objets dépendent de l'intensité des relations de parenté (importance du nombre de parents et de leur présence aux fêtes), des modes de la sociabilité enfantine (invitation des camarades aux anniversaires), des ressources économiques des familles.

La décoration de la chambre est, en outre, l'occasion d'un partage entre enfants et parents. Comme le souligne Antoine Hennion, la fabrication du goût ne relève pas d'un travail individuel mais est le fruit d'une activité collective, réflexive et instrumentée, une « modalité problématique d'attachement au monde » (Hennion 2005 : 1). Il s'agit à la fois de faire émerger la singularité de l'enfant, sa « personnalité », son rapport singulier aux choses et de transmettre un goût, en conformité à des normes familiales tout autant qu'en conformité à la culture de l'enfance. Les parents apprennent à percevoir les besoins individuels de chaque enfant en observant et en suivant les dynamiques collectives, les rapports dans la fratrie. Ils font attention à tels ou tels détails, ils discutent avec leurs enfants ; leurs enfants leur parlent, résistent, et cela apparaît très significatif pour les parents.

2. Une chambre à grandir, temporairement partagée

2.1. Partager la chambre avec ses frères/sœurs ?

L'accession de Nina (7 ans, famille Lett) à une chambre personnelle à l'âge de 5-6 ans est loin de concerner tous les enfants de cet âge rencontrés dans l'enquête. Un peu plus de la moitié des enfants ayant des frères et/ou des sœurs partagent leur chambre avec un frère ou une sœur (12 sur 20. Cf. Tableau ci-dessous). Sur les 8 enfants qui disposent d'une chambre pour eux seuls, 5 ont passé une période de chambre partagée avant l'âge de 6 ans. Les enfants rencontrés, qui disposent d'une chambre partagée, ont au maximum 4 ans d'écart avec leur frère ou sœur. Par ailleurs, ils ont un âge inférieur à 12 ans.

Si la chambre individuelle constitue une norme pour les enfants de 6-8 ans, le manque de surface et de pièces disponibles semble la première explication du partage de la chambre.

Mais on s'aperçoit que certaines familles, qui disposeraient d'un espace suffisant pour installer les enfants chacun dans sa chambre, ne le font pas, ou du moins, ne le font pas toujours entre 6 et 8 ans. Les normes apparaissent variables selon les espaces disponibles, les techniques de soi proposées aux enfants, les formes de séparation générationnelle attendues, le nombre d'enfants, le souhait de proximité des parents avec la chambre d'enfant, et l'influence des enfants eux-mêmes. Les caractéristiques de la chambre telles qu'on les a dégagées visent à produire un certain type d'enfant, mais on observe, parmi les familles rencontrées, une grande diversité dans le partage de la chambre. Certaines familles, par choix, d'autres, contraints par le manque de pièces disponibles, installent leurs enfants dans une chambre double.

Répartition des chambres d'enfant par famille.

| | <i>Nom</i> | <i>Enfants</i> | <i>Profession de la femme</i> | <i>Profession de l'homme</i> | <i>Chambres</i> | <i>Surface du logement m²</i> |
|----|----------------------------|--|---|--|---|--|
| 1 | Monsieur et Madame Cachin | Gaspard (7 ans) Tom (4 ans) | Cadre de l'intervention socio-éducative | Cadre de l'intervention socio-éducative | Une chambre partagée | 75 |
| 2 | Monsieur et Madame Champi | Maya (8 ans) Jules (5 ans) Louis (3 ans) | Cadre commercial | Cadre chargé d'études économiques, financières, commerciales | Trois chambres individuelles | 130 |
| 3 | Monsieur et Madame Charpet | Sophie (6 ans) et Lydia (8 ans) | Au foyer | Manutentionnaire | Une chambre partagée | 70 |
| 4 | Monsieur et Madame Choutal | Maxime (6 ans) | Artisane | Employé | Une chambre individuelle | 120 |
| 5 | Madame Dambélé | Nathan (8 ans) Quentin (10 ans) | Technicienne commerciale | - | Une chambre partagée | 70 |
| 6 | Monsieur et Madame Gabera | Jenny (6 ans) et Sandy (4 ans) | Vendeuse du commerce de fleurs | Agent de maîtrise en réparation automobile | Une chambre partagée | 70 |
| 7 | Monsieur et Madame Giron | Estelle (6 ans) | Agent de sécurité et de surveillance | Installateur en plomberie, ouvrier qualifié | Une chambre | 70 |
| 8 | Monsieur et Madame Kagel | Lou (8 ans) Ninon (12 ans) | Chargée d'étude documentaire | Ingénieur d'étude et de recherche de la recherche publique | Deux chambres | 110 |
| 9 | Madame Lamay | Alexandre (12 ans) Théo (7 ans) | Professeur de musique | - | Une chambre partagée | 110 |
| 10 | Monsieur et Madame Lett | Nina (7 ans) Gwenaëlle (12 ans) | Pharmacienne | Chef de section administration commerciale | Deux chambres | 120 |
| 11 | Monsieur et Madame Majo | Sonia (5 ans) Laetitia (8 ans) Sandra (12 ans) | Auxiliaire de vie | Chômage | Une chambre pour les deux cadettes Une chambre | 60 |

| | | | | | | |
|----|-------------------------------|---|---|---|--|-----|
| | | | | | pour l'aînée | |
| 12 | Monsieur et Madame Natchez | Olivier (20 ans) Elodie (18 ans) Thomas (12 ans), Clémentine (6 ans) Pierre (4 ans) | Agent de l'ANPE | Informaticien | Une chambre pour les deux enfants de 12 et 6 ans. Enfant de 12 ans : Les deux aînés ont chacun leur chambre | 130 |
| 13 | Monsieur et Madame Ousséguant | Mathilde (7 ans) Loïc (7 ans) Ines (2 ans) | Sage-femme | Ingénieur en matériel mécanique | Trois chambres | 120 |
| 14 | Madame Passemant | Sophie (8 ans) Raphaël (11 ans) | Ingénieure d'étude et de recherche de la recherche publique | - | Une chambre | 110 |
| 15 | Monsieur et Madame Raspegui | Raphaël (8 ans) Louane (6 ans) Maeva (4 ans) | Cadre administratif | Chargé de relations publiques | Trois chambres | 140 |
| 16 | Monsieur et Madame Rollet | Anaïs (7 ans) Julien (2 ans) | Conseillère commerciale | Technicien d'atelier | Deux chambres | 90 |
| 17 | Monsieur et Madame Semper | Natacha (8 ans) Arthur (5 ans) | Technicienne de recherche-développement | Ingénieur des collectivités locales et des hôpitaux | Une chambre | 140 |
| 18 | Monsieur et Madame Schül | Hugo (6 ans) Juliette (12 ans) | Au foyer | Agent de maîtrise bâtiment | Deux chambres | 150 |
| 19 | Monsieur et Madame Valéry | Paul (8 ans) Enzo (2 ans) | Au chômage | Etudiant | Une chambre | 60 |
| 20 | Monsieur et Madame Wilton | Ben (8 ans) Clara (4 ans) | Chef d'entreprise | Cadre d'entreprise | Deux chambres | 140 |
| 21 | Monsieur et Madame Wurtz | Paul (13 ans) Charlotte (8 ans) | Educatrice spécialisée | Agent commercial | Deux chambres | 90 |

Lorsque la famille Ousséguant, qui dispose de moyens financiers suffisants, se décide à changer de logement, ce sera pour disposer d'un appartement où « chaque enfant peut avoir sa chambre ». C'est le cas aussi de la famille Cachin, qui déménagera quelques mois après l'enquête, dans une maison où chaque enfant aura sa chambre. Mais s'il semble bien exister une norme de la chambre individuelle, celle-ci s'applique de manière très variable d'une famille à l'autre. La norme d'une chambre pour chaque enfant n'est pas située aux mêmes âges. Pour certains, comme les Cachin, la construction de la future maison, qui comprend deux chambres individuelles pour les enfants, coïncide avec l'âge de 8 ans de l'aîné (le second a 4 ans). Ce passage peut s'effectuer plus tôt, à l'entrée à l'école élémentaire de l'aîné, comme pour la famille Lett, ou plus tard, à l'entrée au collège pour la famille Semper. Lorsque la famille compte deux enfants et que l'aîné a moins de 6 ans, il est très fréquent que les deux enfants partagent leurs chambres. Cela semble indiquer que l'individualisation est

moins importante que la formation d'un groupe générationnel et la constitution de liens fraternels. Comme les époux, qui sont en couple dans la même chambre, les enfants sont en couple. Par contre, ils ont tous des lits individuels, contrairement aux époux.

En fait, la surface disponible et les revenus qui là sont liés ne déterminent pas tout. Plusieurs autres éléments, parfois contradictoires, jouent dans le choix des parents de chambres partagées ou individuelles. Pour une part des adultes rencontrés, la chambre individuelle sépare « trop » les enfants les uns et des autres lorsqu'ils sont « petits ». La proximité au sein de la fratrie est importante, dans toutes les familles rencontrées. Le partage de la chambre fait alors partie des techniques de soi proposées à l'enfant pour faire groupe avec ses frères et/ou sœurs. Les enfants apprennent ainsi à partager, préservent une proximité physique. C'est donc le lit, plutôt que la chambre, qui, dès la naissance, individualise l'enfant. Les parents favorisent les pratiques ludiques partagées. C'est le cas de la famille Semper, qui dispose d'espace disponible, mais qui conserve une chambre partagée pour les deux enfants.

Cependant, un autre critère informe également les pratiques. Chez les Semper, la chambre des adultes est au rez-de-chaussée. La chambre des enfants également. Si les parents souhaitaient deux chambres séparées pour les enfants, il leur faudrait soit construire un mur dans la grande chambre du rez-de-chaussée, soit utiliser le troisième étage, puisque le second est consacré à la cuisine et au salon. En plus des travaux que cela nécessiterait, un enfant se retrouverait proche de la chambre de ses parents tandis qu'un autre serait éloigné d'un étage. Cela paraît impossible à réaliser.

Au sein de la chambre d'enfant partagée, frères et sœurs ont chacun leur lit, et chacun « possède » des objets à soi. Les techniques de soi au sein d'un espace commun passent, comme on l'a vu, par des objets. Le partage des objets fait alors partie des techniques de soi proposées aux enfants. Il incite à la négociation et à l'identification de certains objets comme étant à soi. Les enfants fabriquent leurs coins, autour de leur lit, avec des objets personnels, de la même façon que dans une chambre individuelle. Pour d'autres, la distinction est moins claire aux yeux de l'observateur. Si les objets peuvent paraître mélangés les uns aux autres, il existe souvent des bacs de rangement de jouets personnels comme chez Natacha (8 ans) et Arthur (5 ans) dont la mère affirme :

Leur chambre est organisée. Il y a le coin des livres. En dessous du lit d'Arthur le bac à voiture, le bac à Playmobil, tu as le petit bureau de Natacha, le petit courrier de Natacha avec ses crayons, son petit courrier quoi, elle se met des fois là avec sa petite chaise. Après tu as leur étagère de jeu. En bas, tu as un bac ou c'est le bac à bazar. Tout ce dont on sait pas quoi faire, genre les petits trucs MacDonald, les petits trucs tu sais pas, une balle tu sais pas quoi

faire, tu mets là-dedans, si ils savent pas c'est là-dedans. Au-dessus c'est plus les jeux. Il y a une étagère avec les Lego, les jeux un peu plus volumineux, il y a un bac à peluche donc ils ont leur bac à peluche, le petit bac dans lequel Arthur peut faire ses jeux de construction, tu as les poupées, c'est une armoire à jeux, c'est commun. Ensuite, tu as la table de nuit d'Arthur, il a ses livres à lui uniquement, ses dinosaures, les livres à poissons, tu as des trucs très spécifiques parce qu'il est fou de tout ça, tu as des livres des animaux des tigres, son petit courrier à lui, ses petits jeux à lui dans sa table de nuit mais c'est un peu le bazar, il a sa photo d'école d'il y a longtemps, mais c'est sa photo d'école il faut pas la bouger et après il y a son lit.

Madame Semper distingue clairement ce qui est commun de ce qui est plus personnel et insiste beaucoup sur ces deux dimensions. La chambre double permet à la fois l'individualisation de l'enfant singulier, avec son histoire, ses goûts, sa personnalité et le partage avec son frère. Il faudra attendre l'entrée au collège de l'aînée pour que les parents s'engagent dans des travaux afin qu'ils aient chacun leur chambre, côte à côte cependant, sur un étage désormais différent de celui de la chambre des parents. Ce passage marquera donc une double distance, d'abord entre frère et sœur, puis à l'égard des adultes.

Les enfants transforment les projets des adultes. L'appartement de la famille Passemant comportait deux chambres, une grande (20m²) et une petite (12 m²). Sachant qu'un bébé allait arriver, ils ont attribué la petite chambre au cadet et se sont octroyés la grande. L'arrivée du deuxième enfant, deux ans après, a modifié les attributions. Comme il n'y avait que deux chambres, le projet des parents était de « mettre les deux enfants ensemble » et de leur donner de la place. Les deux chambres ont donc été échangées. Pour éviter de changer trop les habitudes du premier enfant, les parents ont, dans un premier temps, déplacé le premier enfant dans la nouvelle chambre, puis quelques mois après, le bébé, âgé alors de 8 mois, l'a rejoint. Pendant les huit premiers mois, le salon avait été divisé en deux, – une partie salon et une partie enfants – accueillant à la fois le bébé et un canapé-lit pour la mère, qui passait très fréquemment ses nuits dans cette chambre momentanée. Aujourd'hui, Sophie (8 ans) et Raphaël (10 ans) dorment toujours dans la même chambre. Au cours des dernières années, et notamment des trois dernières, les parents se sont régulièrement interrogés sur la séparation entre frère et sœur, essentiellement à partir du constat que les deux enfants ont des habitudes différentes en matière de transition entre veille et sommeil :

Madame Passemant : Raphaël est très petit dormeur, il s'endort très tard et il se réveille très très tôt alors que Sophie, c'est une grosse dormeuse. Et en même temps, elle n'est pas chiante, on la pose sur l'oreiller et cinq minutes après, elle dort et elle ronfle. En ce moment, elle ne proteste pas quand il lit. Ils ont appris à être discrets et à ne pas réveiller l'autre. On a deux fenêtres, il y a deux velux. On aurait pu faire une vraie cloison mais moi je pense que c'est

dommage. La solution c'est de redonner les deux chambres aux enfants et nous de redescendre en bas.

Le couple Passemant tient compte de chaque enfant, dans la spécificité de ses habitudes et de ses projets. Chaque enfant apprend donc aux adultes les particularités de son rapport à l'espace, au temps et au corps des autres. Cette cohabitation dans la même chambre occasionne des conflits entre frères et sœurs, mais qui pèsent pour l'instant peu au regard de la «trouille» d'être tout seul, selon l'expression de la mère. Cependant, pour madame Passemant, le passage de l'école primaire au collège va modifier l'équilibre actuel :

Madame Passemant : Il y a un facteur décisif, c'est Raphaël qui rentre en 6^e. Et en 6^e, ils ont besoin d'un bureau et d'un espace pour ranger leurs livres. Et je lui ai demandé où il voulait son bureau et il m'a dit dans la chambre. Et Sophie, dans 2 ans, elle va avoir besoin d'un bureau aussi. Je pense que dans un moment, ils vont vouloir être chacun dans une chambre. Ils réclament souvent mais en même temps, ils ont la trouille. On verra d'ici 2 ans.

Sophie, elle, semble satisfaite de la cohabitation, mais estime que son frère a des projets de départ, ce qui l'inquiète un peu.

SL : Est-ce que tu voudrais avoir une chambre toute seule ?

Sophie : Non je voudrais pas

SL : Non ?

Sophie : Non, j'aime pas, enfin je veux bien avoir cette chambre toute seule, mais j'aime pas voir le trou du lit de mon frère

SL : Et ton frère des fois il voudrait avoir une chambre tout seul ?

Sophie : Ah oui lui il voudrait ah,

SL : ah bon ? Il dit pourquoi ?

Sophie : Souvent je ronfle.

SL : ah oui ?

Sophie : oui souvent surtout quand j'ai le rhume comme aujourd'hui et souvent... voilà c'est... on est habitué de toute façon...

En fait, l'un des deux enfants semble hésiter, tandis que l'autre s'oppose au changement de chambre. Lorsque les conflits se présentent, les adultes discutent entre eux, font des hypothèses en fonction des pratiques et des discours de chacun des enfants.

2.2 Une chambre à grandir

La chambre et ses objets apparaissent comme des techniques visant à transformer l'identité des enfants au fur et à mesure qu'ils grandissent (Diasio et Vinel 2014). Ils sont opérateurs de passage d'âge, dans la mesure, où les objets et leurs usages se modifient avec le temps.

Ainsi, Monsieur et Madame Lett, âgés respectivement de 47 et 42 ans, sont propriétaires d'une maison dans la banlieue d'une grande ville de l'Est de la France. Ils sont mariés et ont deux filles : Nina, 7 ans et Gwenaëlle 12 ans. Les parents travaillent tous deux dans des entreprises du secteur marchand. Le père se déplace pour cela dans tout l'Est de la France. Il est absent 2 à 3 jours par semaine du domicile. La mère travaille dans une entreprise située à 20 minutes en voiture de chez elle. Les deux filles se rendent à l'école du quartier. Le quartier comprend un parc, doté d'une aire de jeu pour les petits, une aire de jeu pour les plus grands (basket), ainsi que des espaces verts. Cette aire de loisir est située à une cinquantaine de mètres de la maison, mais les filles s'y rendent rarement seules.

La maison comporte un jardin privatif de 50 m², où sont installés barbecue, réserve d'eau pour arrosage, salon de jardin. Elle comprend deux étages. Au rez-de-chaussée se trouve ce que les parents appellent la salle de vie, qui comprend une cuisine ouverte sur le salon, conçu avec un coin bureau et un coin télévision-canapé. Ce rez-de-chaussée se compose aussi d'un garage, carrelé, avec machine à laver, réserve alimentaire, et espaces de stockage des effets liés au sport. Au premier se situent les deux chambres des filles, avec salle de bain. Au troisième la chambre des parents, avec salle de bain. Le couple a acheté sur plan lorsque la première fille était âgée de un an. Cela a permis de modifier certains éléments pour parvenir à une « une salle de vie » ouverte :

Monsieur Lett : Pour moi c'était important par rapport au fait qu'on avait Gwenaëlle, qui était petite puisqu'elle avait un an, on se retrouve à pouvoir être dans la cuisine et voir ce qui se passe dans le séjour.

Cuisine et salon ne sont donc pas séparés par une porte ou une cloison. Au rez-de-chaussée, cet ensemble est pensé, selon les termes du père, pour « la logistique et le loisir ». Il y a continuité entre les espaces de la cuisine, du salon avec la télévision et du jardin. À la place de ce qui est aujourd'hui le coin ordinateur se trouvait le coin-jouet, à quelques pas du coin télé, comprenant un canapé. Lors de l'entretien, il y a déjà eu la disparition du coin-jouet dans le salon, utilisé quand les enfants « étaient petits », ce qui implique une injonction relative à l'utilisation de la chambre.

Le père doit effectuer une part de son travail salarié à domicile. Lorsque la plus petite eut 5 ans, il a cédé son bureau au premier étage pour qu'une des filles y installe sa chambre. Son bureau s'est retrouvé scindé en deux : une partie dans la chambre conjugale et une autre dans la salle de séjour-cuisine, en dessous de l'escalier, là où est installé l'ordinateur qui est dit « familial » mais qu'il est le seul à utiliser régulièrement. Il préfère clairement s'installer en bas, ce qui lui permet de participer aux échanges avec les enfants. Les filles, en effet,

investissent le salon, qui est régulièrement transformé en espace de jeu. Lorsqu'il doit travailler ou se concentrer, il ne pas hésiter à les « envoyer » dans leur chambre. Le premier étage est entièrement consacré aux enfants. Les filles font constamment des allers et retours entre le salon et leur chambre. Les parents et les enfants insistent beaucoup sur les chambres des filles. Pour eux, il est important qu'elles s'approprient leurs chambres.

Aux étages se trouvent, selon les mots du père, des zones plus « personnelles ». Nina, lorsqu'elle avait 3 ans, a quitté la chambre de ses parents et est allée rejoindre celle de sa sœur. À l'âge de 5 ans est venu pour elle le moment de rester seule dans cette chambre, tandis que la grande venait occuper la pièce qui servait de « bureau » au père. La chambre de la grande est ainsi créée de toute pièce tandis que la cadette reste dans la chambre « de petit enfant », caractéristique marquée explicitement selon le père par le papier-peint et l'ameublement. Changer la première fille de chambre était une occasion de « prendre du nouveau mobilier pour en faire une chambre complète, homogène et harmonieuse ». Le changement de chambre, pour la première, apparaît ici comme un opérateur du passage à un autre âge : « le fait de faire grandir Gwenaëlle, de la prendre dans sa nouvelle chambre, c'était aussi un peu une étape dans la vie ». Le réaménagement d'une pièce, avec mobilier nouveau et tapisserie nouvelle, apparaît ici comme une des techniques de passage. Mais c'est sans doute un passage pour la plus petite également qui pour la première fois, se retrouve seule, avec son bureau pour le travail scolaire. Ce passage est aussi justifié par les désirs exprimés par la plus jeune, qui « commence à vouloir son indépendance ». Il est expliqué également par des contraintes en termes d'organisation, notamment quant à « l'heure d'aller au lit ». Les horaires du coucher jouent un grand rôle dans la différenciation des statuts entre les sœurs ; être grand passe par la possibilité de se coucher plus tard, ce qui justifie une différenciation spatiale.

Monsieur Lett : On couche toujours et encore à ce jour Nina plus tôt et donc c'était plus pratique de faire une chambre à coucher et ne pas rajouter un petit peu plus tard l'arrivée et la cérémonie du coucher alors que Nina s'est déjà endormie. En termes de timing, c'était pas bon, donc le fait de séparer dans l'espace justement ces deux actions, ces deux cérémonies leur permettrait de les faire séparer aussi dans le temps.

Pour la plus petite, le changement de chambre marque l'accession à un autre statut : l'enfant n'est plus du côté des bébés. Ainsi, la prochaine étape, selon le père, est le papier-peint : « Je dirais c'est comme ça puis la prochaine étape ça va être effectivement pour Nina qu'on refasse un peu au minimum la tapisserie pour là aussi marquer le passage de bébé, petite fille à fille ».

Et en même temps, elle accède à une forme de propriété nouvelle, qui correspond à une nouvelle forme de subjectivation, plus individualisée :

Monsieur Lett : Chacune était contente de retrouver sa chambre. Après, c'est vrai que ça revient assez régulièrement – faudra qu'on s'en occupe –, par rapport à une demande de Nina de faire évoluer sa chambre pour que ce soit vraiment complètement sa chambre, en enlevant et en changeant la tapisserie parce que jusque-là, même si c'est sa chambre, il y a encore ce côté où c'est une tapisserie de bébé. Ça fait déjà quelques années qu'elle y est et donc chacune a sa chambre, mais l'appropriation par Nina de sa chambre n'est pas encore complète vis à vis de ce côté-là.

Les objets, ici la tapisserie, marquent bien un futur passage vers une chambre « totalement » distincte à la fois de sa sœur et de l'ancien statut de « bébé ».

La séparation des deux filles par la chambre correspond également aux nouveaux impératifs du travail scolaire avec l'entrée des enfants à l'école élémentaire, qui implique de travailler individuellement « au calme ». Les devoirs exigent ainsi, pour monsieur et madame Lett, une individualisation des espaces, qui a commencé avec Gwenaëlle, l'aînée.

Monsieur Lett : Il fallait faire une différenciation entre les deux et donc c'était le moment pour que Gwenaëlle puisse avoir son bureau, son organisation. On a effectivement pris un bureau pour le travail, un nouveau lit, une armoire etc. tout ça qui a fait qu'elle a eu sa chambre [...]. Elle a eu son propre bureau pour aussi pouvoir travailler en arrivant à l'école communale.

La mère aussi souligne pour Nina l'importance du bureau comme objet essentiel dans le processus d'individualisation nécessaire à l'entrée à l'école primaire. Ce passage occasionne une réorganisation par les parents de l'ensemble de la chambre :

Madame Lett : Et celui-là c'est le dernier qu'on a acheté c'est le bureau de Nina, parce qu'avant quand elle était à la crèche et à la maternelle, elle avait pas trop besoin du bureau, elle faisait des trucs chez Gwenaëlle mais depuis l'année dernière on a acheté celui-là. On a tout changé, c'est vrai qu'elle a grande bibliothèque pour les jeux, elle peut ranger.

Avoir une chambre à soi, avoir un bureau à soi indiquent clairement ici plusieurs techniques de soi nouvelles, qui passent par l'ajout du bureau et de la bibliothèque : faire ses devoirs, ranger. Grandir se fait notamment par ces techniques, qui doivent avoir lieu dans la chambre. Le jeu reste présent, mais passe par une plus grande « indépendance », une capacité à agir seule :

Monsieur Lett : Nina est plus indépendante en termes de jeu, ça lui arrive plus souvent de s'organiser dans sa chambre, de sortir ses jouets qui sont à sa disposition et de jouer de manière totalement autonome, Gwenaëlle, par rapport au même âge, était beaucoup plus dépendante de nous.

Depuis qu'elles ont leur chambre séparée, les filles, selon leur père, semblent s'être appropriées les techniques proposées.

Monsieur Lett : [Ainsi, la grande] depuis un an ou deux, depuis qu'elle a sa chambre en gros elle est beaucoup dans sa chambre et maintenant je remarque qu'elle lit de plus en plus. Elle a cette évolution où effectivement elle est moins avec nous elle est plus sur... ben sur son petit monde, ce qui est normal, Nina aussi plus.

Dans toutes les chambres d'enfants visitées, il apparaît que les objets marquent des changements liés à l'âge. Le changement « radical » que constitue le changement de chambre constitue un rite de passage (Van Gennep 2011 [1909]⁹¹). Pierre Centlivres (2000) souligne le caractère institué et formalisé de ce passage :

[...] dans la perspective des rites de passage tracée par Van Gennep, le fil de la vie humaine, le déroulement du calendrier est fait de seuils, de coupures socialement et culturellement définis que le rite a pour fonction d'accompagner, de souligner et de légitimer (Centlivres, 2000).

Ces rites semblent liés, pour une partie des familles, à l'entrée à l'école. Mais l'importance de la prise en compte de la spécificité de l'enfant peut retarder ou avancer la décision des parents de changer les enfants de chambre.

2.3. Variations dans les frontières : un équilibre complexe et dynamique

La chambre des enfants apparaît donc globalement comme un espace qui vise à créer un certain type d'enfant en lui proposant des techniques de soi par les objets. Dans un espace circonscrit, les enfants, séparés des adultes, disposent d'un espace avec leurs objets à eux. Ils sont censés développer par là un sens et un goût de la propriété, cultiver leur « personnalité ». Ils se constituent comme enfants joueur sans intervention de l'adulte. Pouvoir « être dans son monde » est particulièrement important. La chambre opère donc une séparation générationnelle (Alanen et Mayall 2001, Mayall et Zieher 2003), considérée comme nécessaire à la croissance de l'enfant, qui passe par l'appropriation des mondes imaginaires suscités par les objets, et notamment les jouets.

Nous avons, dans la deuxième partie, insisté sur la force des normes concernant la structuration de l'espace. Ce modèle de la chambre est devenu une norme partagée par la grande majorité des familles enquêtées. Je n'ai rencontré qu'un cas où la chambre des enfants n'est pas conforme à ce modèle, il s'agit de la famille Majo. Dans une chambre de l'appartement, les objets appartiennent autant aux adultes qu'aux enfants. Les époux Majo ont

⁹¹ « C'est le fait même de vivre qui nécessite les passages successifs d'une société spéciale à une autre et d'une situation sociale à une autre : en sorte que la vie individuelle consiste en une succession d'étapes dont les fins et les commencements forment des ensembles du même ordre : naissance, puberté sociale, mariage, paternité, progression des classes, spécialisation d'occupation, mort. Et à chacun de ces ensembles se rapportent des cérémonies dont l'objet est identique : faire passer l'individu d'une situation déterminée à une autre situation déterminée » (Van Gennep 2011 [1909] : 4).

trois filles de 7, 9 et 12 ans et vivent dans un appartement de 60 mètres carrés. Les parents dorment dans le salon, sur le canapé pliable, tandis que les deux plus petites de 6 et 9 ans, dorment dans leur chambre, sur un lit à étage. La plus grande, âgée de 12 ans, s'est installée, il y a peu, dans une pièce de 1,50 mètres de large sur 3,50 mètres de long, trouvant là, selon ses parents, une indépendance qu'elle recherchait. Elle dormait auparavant avec ses sœurs sur un lit d'appoint dans la chambre des enfants. La chambre des enfants ne correspond pas aux critères décrits plus haut : plus de la moitié des 16 m² étant consacrés aux armoires des adultes et à divers objets posés les uns sur les autres, mélangés à des jouets d'enfants. Les enfants dorment sur deux lits superposés. La surface pour jouer est estimée à 2 m² dans la chambre. La place manque manifestement, mais le couple souhaite garder l'appartement plutôt que de demander un logement HLM « adapté » au nombre de personnes dans la famille. L'appartement est en effet, « bien situé », dans un quartier calme, de plain-pied donnant sur une cour, qui permet aux enfants de sortir très facilement pour jouer dehors. Dès le printemps, ils utilisent en effet beaucoup les espaces extérieurs pour jouer ensemble. Dans la journée, les enfants circulent entre le salon, leur chambre, la petite chambre de leur sœur. On observe alors un partage intensif du salon entre adultes et enfants, ce d'autant plus que le père, au chômage, est très fréquemment à l'intérieur et que les trois jeunes filles ne se rendent pas à des activités péri ou extra-scolaires.

La séparation générationnelle ne s'établit donc pas selon les mêmes techniques que dans les autres familles plus aisées : chez les Majo, enfants et adultes sont séparés pendant les repas. Les trois filles mangent ensemble, sont servies sur la table du salon, la cuisine étant trop petite. Il est fréquent que les adultes reçoivent des amis ou des membres de la parenté. Ces adultes se retrouvent souvent dans la petite cuisine pour fumer et y sont séparés des enfants temporairement. D'autres équilibres et d'autres façons de constituer l'enfant dans son rapport à lui-même et aux autres apparaissent. Comme on l'a vu dans la deuxième partie, Bernardette Tillard (2014), observant des familles de catégories populaires⁹², constate que l'écart de certaines familles par rapport aux normes standard des usages de l'espace et du temps peut être assez grands. Les autres familles appartenant aux catégories populaires rencontrées dans notre enquête sont conformes au « modèle » dégagé ci-dessus. Il apparaît donc que, dans certaines familles, l'exclusivité infantine en matière de chambre n'est pas possible, ni peut-être souhaitée.

⁹² Sur les catégories populaires voir *Haut, bas, fragile : sociologies du populaire. Entretien avec Annie Collovald et Olivier Schwartz*, Vacarme, 37, automne 2006, p. 50-55.

2.4. Proximité et distance entre les chambres

La proximité entre enfants et adultes préoccupe beaucoup les adultes et les enfants. Les uns et les autres souhaitent que la chambre des parents soit assez proche de celle des enfants. La proximité permet la surveillance, le contrôle, l'intervention rapide pour des enfants considérés comme vulnérables dans l'espace domestique. La configuration des espaces domestiques ne permet pas toujours que deux ou trois chambres soient proches de celles des parents. Il est alors préférable de ne pas isoler un enfant plutôt que l'autre. Cette relation de distance-proximité entre chambre des adultes et chambre des enfants apparaît comme complexe et dynamique.

Monsieur et madame Champi ont trois enfants Maya (8 ans), Jules (5 ans), Louis (3 ans) ; la question de la proximité et de la distance varie avec le temps et l'âge des enfants. Comme d'autres familles, une des raisons du déménagement a été la configuration des chambres :

Madame Champi : La maison dans laquelle on était avant, il y avait des chambres de part et d'autre au rez-de-chaussée et au premier étage, et les pièces à vivre au premier. Pour nous, pour une famille, c'était pas pratique. Quand on est arrivé, j'ai eu Jules jusqu'à ses un an dans cette maison-là. On s'est dit : « C'est pas pratique, il faut que les chambres des enfants soient plus proches de celle des parents ». C'était pas se projeter ; quelques années plus tard, c'est mieux d'avoir un espace plus important entre les chambres des uns et des autres, voilà, je pense, c'est vrai maintenant, je pense qu'on est un peu les uns sur les autres. [...] On arrive maintenant à l'âge de Maya à 9 ans où finalement, elle serait mieux à avoir plus de distance par rapport à ses parents, finalement maintenant on est assez proche les uns des autres. On a une chambre pour les parents tout en haut [au troisième étage], en dessous [au deuxième], il y a les chambre des enfants et du coup voilà : quand ils sont dans les chambres, on les entend, on est vraiment proches, mais cette proximité au fur et à mesure qu'ils vont grandir va être embêtante. C'est quelque chose qu'au départ quand on a des enfants en bas âge, on s'était pas projeté dans ces besoins-là qui allaient évoluer.

Les adultes de la famille Champi ont leur chambre au troisième étage, tandis que les trois enfants se partagent le deuxième étage. Pour résoudre ce problème de la distance, mais aussi pour éviter les dangers domestiques (« les doigts coincés »), les adultes ont simplement enlevé les portes des chambres des enfants, mais aussi celles de leur propre chambre. Cela permet aussi « d'entendre tout ».

Madame Champi : Il y a des choses qui sont restées, qui sont pas idéales mais bon, on trouvait pas mal au début mais maintenant que Maya a 9 bon elle a 8 ans et Jules va avoir 6 ans, il y a pas de portes aux chambres et, du coup, c'est quelque chose qui fait qu'en fait on entend tout. Parce que petit, on avait peur qu'ils se claquent les doigts. Et du coup, on a laissé ça comme ça. Pour l'instant, maintenant qu'il y a Louis, les deux grands sont susceptibles sans faire exprès en s'énervant ou en se disputant d'écraser les mains du petit. Donc on n'a pas installé de porte aux chambres.

La circulation, l'ouverture, la proximité apparaissent quasiment comme quelque chose de nécessaire lorsque les enfants sont petits (jusqu'à 5-6 ans, pour madame Champi) et qui, au moment où des changements sont attendus par les parents (mais aussi par les enfants), sont à nouveau d'actualité lorsqu'arrive un autre enfant. Ainsi, les pratiques varient beaucoup en fonction de l'âge des enfants dans la fratrie. De la même manière que les enfants de 12 ans ont la possibilité de « se déplacer dans l'âge » plus facilement lorsqu'ils ont un frère ou une sœur de 8 ans avec qui ils peuvent encore jouer à des jeux de corps à corps, voire à la poupée, les enfants plus âgés sont imprégnés des injonctions adressées aux plus petits. Il y a donc, dans l'espace domestique, une mobilité dans l'âge qui apparaît plus importante qu'à l'école. Le rapport entre les techniques de soi, les attributs, les compétences de chacun des enfants demande un équilibre complexe, comme le montre la famille Champi.

Pourtant, les enfants ont actuellement « leur » étage. Il paraît paradoxal d'affirmer que la proximité est aujourd'hui devenue excessive. Ce paradoxe s'explique : plusieurs problèmes de répartition individuelle et de séparation genrée commencent à se poser. Le premier problème concerne la répartition égale des chambres, en termes d'accès et de surface :

Madame Champi : Il y a une grande chambre de Maya, et puis après les deux garçons vont avoir deux chambres qui sont en enfilade, à côté de celle de Maya. Et en fait la manière dont on a attribué les chambre, eh bien, c'est le premier arrivé qui a le meilleur espace, Maya a une grande chambre, Jules une moyenne et Louis le dernier une petite.

À cette inégalité spatiale qui, selon la mère, se fera encore plus sentir au fur et à mesure de la croissance de Jules et de Louis, les parents souhaitent trouver un remède.

Le deuxième problème concerne la circulation entre la chambre du garçon de 6 ans et la fille de 8 ans. Madame Champi commence, dans l'entretien, par insister sur l'importance du fait de former un groupe générationnel d'enfants, au-delà de l'âge et du genre, uni par le partage des jeux :

Mais Maya, elle a ses jouets de filles dans sa chambre. Enfin, ils ont des jouets assez sexués. Maya, elle est assez fille et Jules, c'est les voitures, les trucs de mecs. Mais du coup, ils se retrouvent soit dans la chambre de l'un soit dans la chambre de l'autre en restant sur le même étage, en pouvant circuler facilement, circuler avec leurs jouets d'une chambre à l'autre quand ils décident de jouer plutôt aux jeux de Jules ou des jouets de Maya, ils ramènent des jouets à eux dans la chambre de l'autre. Donc ça c'est sympa.

On constate qu'à la mobilité dans l'âge s'ajoute une « mobilité » dans le genre. Autant madame Champi accepte, voire encourage l'ancrage stéréotypé dans le genre pour chacun de ses enfants, autant elle apprécie la circulation des jouets et des corps de la chambre de la fille à celle du garçon. Dans un second temps, Madame Champi fait part de ses inquiétudes à propos de ce partage, qui ne concerne pas que les jeux, mais qui concerne aussi les lits :

Après, ben, ils dorment dans le lit de Maya. Maya, elle a un grand lit, deux personnes, et en fait au début Jules, jusqu'à ses deux ans, avait le lit à barreaux dans sa chambre. Et à partir du moment où il a réussi à passer par-dessus le lit à barreaux, il a commencé à rejoindre Maya dans son lit. Donc, depuis qu'il a deux ans – maintenant il va en avoir 6 –, il dort dans le lit de Maya. De temps en temps, Maya demande à ce qu'il dorme dans son lit. Elle aime bien, voilà, être aussi un petit peu seule des fois. Et puis, des fois, pour lui faciliter ce passage-là – à dormir tout seul dans sa chambre –, des fois elle installe un matelas dans la chambre de Jules pour dormir quelques jours avec lui, elle dormant sur le matelas et lui dans son lit. Et puis après on enlève le matelas et Jules reste un peu dans son lit. Mais ça tient pas très longtemps, ça tient quelques jours et après il décide de revenir dormir avec Maya parce que ça le rassure voilà et en même temps, il dit que c'est aussi dommage parce qu'il y a pas ses jouets à lui dans la chambre de Maya. Donc lui il aimerait bien qu'il y ait une chambre pour dormir et une chambre pour les jouets...mais Maya ne veut pas.

Les parents acceptent donc diverses formes de circulation des enfants pour la nuit, déplaçant la norme du « chacun son lit ». Selon madame Champi, le garçon considère la chambre de sa sœur un peu comme sa chambre puisqu'il y joue et y dort. La non-séparation pose cependant quelques problèmes. Sans doute avec l'aide de sa mère, Maya effectue un travail de transition visant à faciliter l'appropriation de sa chambre par son frère. Madame Champi ne nomme pas l'éventuel danger de relation incestueuse, ni l'enjeu de la séparation genrée à cet âge. Elle insiste cependant sur la différence de genre en évoquant les jeux (« elle a vraiment des jeux de fille »), mais la séparation, ici, concerne plus le souhait de se retrouver seule. Les interdits éventuels liés au genre ne sont pas nommés. Madame Champi hésite entre l'importance de relations de proximité dans les jeux et la possibilité de s'isoler. Dans les deux cas, le discours porte sur ces formes d'appropriation des enfants qui correspondent à des « besoins » qu'il ne s'agirait pas de barrer. Son fils a « besoin » de la proximité physique nocturne de sa sœur qui, elle, a « besoin » de pouvoir parfois se sentir chez elle dans son lit et dans sa chambre.

Madame Champi exprime l'intense réflexivité parentale qui est engagée à propos des « besoins » de chacun des enfants. En effet, chaque « besoin » de l'un implique et modifie le « besoin » de l'autre, et ces configurations évoluent avec l'âge de chaque enfant. Madame Champi observe les signes de désir et d'inquiétude de chaque enfant à la fois individuellement et dans les relations qu'ils tissent entre frères et sœurs. Elle cherche à éviter les injonctions et les interdits. La configuration actuelle comprend donc un rez-de-chaussée avec salon et cuisine, un premier étage avec les trois chambres des enfants et un troisième étage avec la grande chambre des parents. Les deux parents prévoient une séparation des garçons et des filles par une réorganisation de l'espace. Là encore, la chambre apparaît comme centrale dans l'individualisation et l'identité genrée de chaque enfant, ce qui soulève le problème de la séparation de la fratrie :

Madame Champi : Voilà dans l'idéal ce serait ça de pouvoir utiliser l'espace tout en haut pour en faire deux chambres pour les garçons sauf que du coup Maya elle se sentirait un petit peu à l'écart. C'est ce qu'elle dit, mais sans doute que c'est ce à quoi on aboutira dans quelques années, si on reste là...

Deux critères sont essentiels pour disposer de « vraies chambres », selon les parents. Le premier est que la chambre d'enfant doit comporter une entrée « personnelle » : la chambre de Jules est située en enfilade de celle de Louis. Aussi, pour pénétrer dans sa chambre, Jules doit passer par celle de Louis, ce qui occasionne une sorte de confusion entre les deux chambres, confusion qui se traduit notamment par le fait que Louis voit « son » espace constamment traversé.

Le second critère est la superficie de la chambre. Louis (3 ans) dispose d'une chambre qualifiée de « petite » par les parents (12m²), alors que la chambre de la fille aînée est plus grande (25m²). Le projet des parents est d'utiliser le troisième étage, où se trouve actuellement la chambre des parents, pour y aménager les chambres des garçons. Ce changement, comme on l'a vu, marquera sans doute l'entrée au primaire de Jules, et l'entrée dans une autre période pour l'enfant de deux ans, actuellement dans sa période « bébé ». La distance est maintenant possible. Mais cette distance est ici permise parce que les deux frères seraient ensemble, proches (mais distincts). L'aînée, celle qui dispose de la plus grande chambre, y tient beaucoup, selon les parents, et ne veut pas la quitter.

Madame Champi : Pour l'instant, on va les laisser tous les trois au même étage, le temps qu'ils se tapent vraiment dessus [rires] et qu'ils ne puissent plus cohabiter avec cette proximité. Enfin, ils ont des beaux espaces quand même. Il y a juste que c'est pas agencé de manière optimale pour qu'ils aient chacun leur espace. Après, si ça se trouve, Jules va super bien jouer avec Louis. Ça, on le sait pas encore. Pour l'instant, Louis il arrive, il pète tout quoi, donc Jules est pas hyper chaud enfin de l'avoir à côté de lui. Mais peut-être que, dans un an, ils joueront bien et voilà ; et puis dans deux ans ce sera encore autre chose... enfin voilà, il faut sans cesse s'adapter, on a toujours trois temps de retard mais bon...

Les parents n'ont pas de projet définitif. Ils en ont parlé avec Maya, la plus grande, qui « n'est pas chaude ». Son avis compte, et le projet est ainsi reporté et mis en question par les parents. Cela est d'autant plus vrai que les parents valorisent la circulation d'une chambre à l'autre :

Madame Champi : Ils se retrouvent soit dans la chambre de l'un, soit dans la chambre de l'autre, en restant sur le même étage, en pouvant circuler facilement, circuler avec leurs jouets d'une chambre à l'autre quand ils décident de jouer plutôt aux jeux de Jules ou des jouets de Maya, ils ramènent des jouets à eux dans la chambre de l'autre.

Comme d'autres parents, Madame Champi fait face à des injonctions contradictoires : aux normes en matière d'individualisation et de séparation des corps, notamment en fonction du genre, répondent des normes qui enjoignent de répondre aux « besoins » de l'enfant (ici,

besoin de sécurité et de sociabilité) et de cultiver des relations affectives intenses entre les membres de la fratrie. Les enfants participent activement aux orientations et aux réflexions des adultes en matière de répartition et d'usage des chambres.

2.5. Le frère, la sœur, le bébé et les deux chambres

Les parents apprennent à reconfigurer les chambres avec l'arrivée d'un nouvel enfant. Pour madame Ousséguant, mère de trois enfants, plusieurs critères motivaient à la fois le départ et le type de recherche d'un nouveau logement. Le premier est la nécessité de disposer d'au moins une chambre pour le bébé, l'idéal étant que chacun dispose de sa chambre. Dans un premier temps, – « six mois de transition avant le déménagement définitif », juste avant la naissance du troisième enfant – les parents ont effectué un premier déménagement dans un appartement comprenant deux chambres d'enfants :

Madame Ousséguant : Il y avait à ce moment-là deux chambres pour les enfants. Donc on avait prévu de mettre, en fonction du sexe du bébé, le bébé avec le garçon ou la fille. On ne connaissait pas le sexe d'Inès avant qu'elle arrive, donc on s'était dit « si c'est une fille, on la mettra avec Mathilde qui a 6 ans. Si c'est un garçon avec Loïc qui a 7 ans ».

Dans cette famille, la logique de genre l'emporte sur celle des âges pour séparer les espaces. Elle remet en question la fratrie telle qu'elle est déjà constituée. Mais elle rencontre l'opposition des enfants.

Madame Ousséguant : Et quand on a déménagé, ils ont pas voulu, ils ont voulu être ensemble dans la même chambre. Ils voulaient toujours rester ensemble (Inès et Loïc). Ils voulaient pas être séparés.

Les enfants affirment leur souhait de rester ensemble et les parents doivent alors revoir leur projet (« on a accédé à leur demande »). Les enfants ont donc défini avec qui ils dorment, et les espaces qu'ils vont partager. Mais un troisième paramètre (ou une nouvelle stratégie parentale) va, au bout de quelques mois, modifier la situation :

Madame Ousséguant : Finalement, on a dû changer quand même. On a accédé à leur demande, c'est-à-dire qu'on les a mis tous les deux dans la même chambre et puis la chambre vide, on s'est dit on mettra le bébé dedans. Et puis, en fait ça n'allait pas parce que Loïc, l'aîné est un enfant qui se lève très tôt ; donc à l'époque, il était petit, enfin oui un petit peu et c'était impossible qu'il réveille pas sa sœur. En plus, c'était une petite chambre, donc il réveillait sa sœur à 6 h du matin alors qu'elle, elle aurait dormi 1h-1h30 de plus. Donc, on a dû le changer de chambre, on a dû les séparer parce que ça posait problème. Mathilde était crevée et il la réveillait tous les matins, on avait beau lui expliquer.

Les « besoins » et les rythmes de chacun sont alors pris en compte individuellement. Les adultes sont engagés dans un travail complexe d'analyse et de synthèse pour répondre à la fois

aux souhaits (collectifs et de collectif) et aux « besoins » individuels de chacun. Mais ces injonctions sont heurtées par une troisième – l'intégration, en génération et en genre d'un nouvel enfant. Tout ceci passe par de nombreuses négociations entre parents et enfants, par des essais, par des observations. Le terme de cette élaboration – les deux filles dans la même chambre et le garçon dans l'autre – pourrait laisser croire, si l'observateur ne s'en tenait qu'au résultat, que les parents ont tout décidé. Peut-être. Mais le processus pour parvenir à cette répartition est bien passé par une phase où le souhait des deux enfants s'était affirmé et avait défini la situation, après diverses phases de conflit, d'explication (« on avait beau lui expliquer »), de négociation, et enfin de transition. La participation de la mère à ces séquences lui a permis de construire sa position. Les cris et les pleurs de Loïc ont duré un temps, mais « une fois qu'il était dans sa chambre, il était très content ». Loïc est donc sorti de la chambre et « on l'a mis tout seul et à sa place on a mis le bébé ». Les parents ont veillé à ce que la nouvelle chambre du garçon comprenne ses objets, son coffre à jouet, son lit, ses jouets. Pour marquer cette entrée, ils ont offert un tapis décoré de petites autoroutes acheté à Ikea avec lequel l'enfant, en jouant, pourra, à leurs yeux, vraiment s'approprier sa chambre.

Dans le déménagement suivant, qui voit la famille arriver dans l'appartement où se déroule l'interview, la configuration apparaît plus simple en apparence, puisque les enfants disposent de trois chambres, conformément au projet parental initial. Mais l'attribution de chaque chambre suscite à nouveau les mêmes questions. En effet, deux chambres sont en enfilade, et une troisième est distante des deux premières, séparée par la cuisine et une grande entrée. Qui va occuper la chambre distante ? Le projet des adultes est de placer les deux filles (l'aînée et la puînée) dans les chambres en enfilade.

Madame Ousséguant : Moi je pensais mettre les filles, parce qu'il y a deux chambres en enfilade et une qui est de l'autre côté...là moi, je m'étais dit on va mettre les deux filles, une fille ici, une fille là...Maintenant est-ce qu'on met le bébé ici ou la grande là, le bébé ici. Je savais pas trop comment faire, et je m'étais dit on met Loïc le garçon de l'autre côté... Et en fait finalement, on a mis le bébé là [dans une chambre près de celle des parents] et les deux grands là-bas... Parce que, quand on a emménagé ici, Inès, elle faisait pas encore ses nuits et que la mettre à côté des deux grands, ça n'allait pas, parce qu'il aurait fallu traverser la chambre et ça aurait posé problème vis-à-vis du sommeil. Donc on a mis la petite isolée, entre guillemets, et les deux grands ensemble, qui jouent de toute façon beaucoup ensemble... Ils jouent tout le temps ensemble, donc ça tombe très bien que ça communique... en fait c'est marrant, ils jouent principalement ici, dans le sas [entre leurs deux chambres respectives], ils jouent beaucoup beaucoup dans la circulation, dans le passage.

Madame Ousséguant témoigne ici des apprentissages qu'elle fait en observant le sommeil et les jeux des enfants. Elle bénéficie de l'expérience antérieure, lors de laquelle les enfants ont clairement affirmé leur souhait de rester ensemble, souhait qui dans ce cas se trouve conforté.

Les configurations spatiales matérielles jouent un rôle d'agent non-humain (Latour 1996), qui s'allient avec les attentes des deux enfants plus âgés. Les enfants privilégient la proximité d'âge et dépasse la différence de genre qui prévalait dans le projet parental. A l'inverse de la configuration de l'appartement précédent, c'est bien la plus jeune qui est placée dans la chambre à l'écart des deux premières. Les adultes modifieront leur projet initial, là aussi, dans une prise en compte de la situation matérielle, des besoins et des désirs des enfants.

Si les deux aînés bénéficient de deux chambres en enfilade, les portes sont toujours ouvertes. S'ils jouent « dans le passage » entre les deux chambres, madame Ousséguant insiste sur « les droits » de chacun à s'approprier sa chambre (« c'est pas commun en fait, donc si l'un des deux a envie d'être tranquille, il a le droit de fermer la porte »). C'est aussi l'occasion pour les parents de réfléchir à des problèmes de circulation et de droit : si le garçon obtient la première pièce et la fille la deuxième, les parents remarquent qu'un problème potentiel peut émerger puisque la sœur est constamment amenée à passer par la chambre de son frère pour accéder à la sienne (« pour l'instant ça ne pose pas de problème »).

3. Assignations et circulations nocturnes

Les enfants doivent aller au lit ! La séparation entre enfants et adultes se fait de manière structurelle par la nuit et par la chambre d'enfant. Une grande majorité des enfants et des adultes rencontrés sont préoccupés par le sommeil (les horaires de coucher et du lever, la durée de sommeil, et avec qui enfants et adultes dorment). « Aller au lit » condense les enjeux de la relation générationnelle. En effet, le soir est d'abord le temps où les adultes vont pouvoir se réserver la maison pour eux : s'il faut que les enfants se couchent, c'est aussi pour que les adultes puissent vaquer à leurs occupations sans être obligés de veiller sur la conduite des enfants. Quand les enfants dorment, les adultes se reposent. Cet impératif du coucher est en outre lié aux injonctions relatives au bon développement de l'enfant : le sommeil des enfants (le repos) semble tout aussi essentiel à leur santé et à leur développement que l'est leur vitalité le reste de la journée. Ce sont les adultes qui « couchent » les enfants de 6-8 ans. Cette formule exprime bien le caractère actif des adultes, qui font du coucher un « rituel », tant la transition semble être délicate.

3.1. Passer du jour à la nuit : épreuve et passage ...vers l'autonomie

3.1.1. Il faut savoir dormir seul !

Dans la famille Natchez, les grands de 11, 18 et 20 ans « se couchent seuls », ce sont les adultes qui « couchent » les deux petits (de 4 et 6 ans). Pour conjurer ce « hors-temps social », la « petite mort » qui s'empare des corps, le caractère incontrôlable des images et des pensées qui surgissent pendant ce temps, les individus dans de nombreuses sociétés, disposent de différentes techniques, et notamment de celles consistant à renforcer la proximité physique entre les corps.

À ce temps spécial qu'est la nuit s'ajoute la transition entre les deux états d'éveil et de sommeil. Pour Van Gennep (2001 [1909]) et Douglas (1992 [1966]), les états de transition sont dangereux car ils sont indéfinissables.

Les adultes qui, lorsqu'ils sont deux dans l'espace domestique, dorment ensemble et ainsi se réconfortent, attendent que les enfants eux, dorment chacun dans sa chambre, et plus spécialement dans son lit. C'est là une norme qui est censée s'appliquer dès la naissance (Lallemand et Delaisi de Parseval 2001). Tout se passe comme si ces passages du jour à la nuit étaient aussi des passages vers une « autonomie » ; laquelle dans la journée, face à la complexité des relations adultes-enfants, est toujours un peu différée, à la fois par les adultes et les enfants. On compte sur la nuit pour structurer la différence.

La chambre des adultes est, en principe, inaccessible aux enfants de 6-8 ans. Madame Schül, vivant dans une grande maison (130m²) avec son mari (dont le métier est couvreur) et ses deux enfants de 6 et 12 ans, considère que la chambre des adultes est interdite lorsque les adultes n'y sont pas. La chambre est située dans les combles, au-dessus d'une partie du salon. On y accède par un escalier droit en fer sans rambardes latérales. La chambre est un espace dédié à l'intimité du couple, mais aussi un territoire à elle. Cet espace est divisé en deux parties : la chambre proprement dite, avec son lit et sa télé murale, et une autre pièce attenante, un petit salon avec dressing où madame Schül a posé la table à repasser.

Madame Schül : Nous, on a notre chambre là-bas. Là, c'est mon endroit, où je repasse et notre canapé. Là, c'est notre espace. Enfin, on y passe pas trop de temps, juste pour dormir. A part l'après-midi, si je fais une petite sieste, mais bon. On aurait pu avoir cet espace là en bas, mais voilà.

SL : Et alors, ici, est-ce qu'ils viennent les enfants ?

Madame Schül : Non. Déjà pas tout seul. S'ils montent, c'est vraiment rarement, un dimanche si on fait une journée télé, parce que nous, quand on est tous les quatre, on fait tout ensemble. Ils viennent avec nous, on s'installe et on fait une après-midi télé, mais c'est très très rare. Sinon il monte jamais. Hugo. Quand il était malade, toute la semaine, il a dormi là et moi ici, et donc on était tous les deux ensemble ici [dans le petit salon].

SL : La nuit ?

Madame Schül : La nuit oui. Sinon, on monte pas. Parce que moi, je pouvais pas dormir à côté de lui près de son lit. Il est venu là et toute la semaine, il a dormi tous les soirs ici, comme il se réveillait la nuit. Sinon d'eux-mêmes, ils n'ont plus le droit de monter, parce qu'au début ils montaient, et tout ça et puis Hugo est tombé des escaliers. Depuis, c'est interdiction formelle de monter⁹³.

Il faut savoir dormir seul ! L'ordre domestique est aussi l'ordre des corps, dont les normes de séparation se sont développées au XVIII^e siècle. Le renfermement domestique décrit par Ariès (1975 [1960]), Meyer (1977) et Foucault (1977) a consisté à imposer une séparation générationnelle et individuelle des corps. Les enfants ne doivent pas dormir ensemble (dans le même lit), les adultes ne doivent pas dormir avec les enfants. Il apparaît nécessaire de séparer les enfants des parents, afin d'éviter la confusion sexuelle. Le péril en la demeure – l'inceste – est considéré comme un danger qui ne concerne plus seulement les jeunes et leurs parents, le risque est tel que la promiscuité est interdite dès le plus jeune âge. Mais les parents n'explicitent pas cet interdit. On peut faire plusieurs hypothèses à propos de ce non-dit. Tout d'abord, il est devenu si évident qu'il n'a pas besoin d'être dit. Deuxièmement, on peut penser que les parents ne souhaitent pas, devant l'enquêteur, envisager la possibilité d'une sexualité entre les enfants, voire entre adultes et enfants. Enfin, comme le souligne Michel Foucault, ces interdits sont bien là mais sont signalés par les objets, et les règles d'usage des corps et des objets⁹⁴.

La nuit, chacun doit dormir à sa place. En principe, les enfants n'ont pas « le droit » de dormir dans la chambre des parents, ni dans la chambre de leurs frères et sœurs plus âgés, ni dans le lit du frère ou de la sœur dans la chambre partagée. Mais ces interdictions suscitent des

⁹³ Le récit qui justifie l'interdiction d'aller dans la chambre des parents noue ensemble la distance nécessaire pour les parents d'un côté, et les dangers domestiques, de l'autre :

Madame Schül : Non sinon c'est un petit pot de colle. Partout. Mais ça va. Maintenant, il n'a plus le droit de monter, il a compris. Depuis l'année dernière, au mois d'août, juste avant d'aller en vacances. Et pourtant, on répétait déjà assez souvent : « Ne monte pas, ne monte pas, ne monte pas ». Et juste avant de partir, une heure avant de partir en vacances je suis monté chercher quelque chose et lui il est monté aussi et mon mari, il était là : « Il a dit : "Hugo !!" [ton de reproche fortement vocalisé] » et Hugo, il s'est retourné, il s'est effrayé et il est tombé des escaliers. Depuis il monte plus.

Moi : Il s'est fait mal ?

Madame Schül : Il est tombé il s'est rattrapé un peu comme ça, il est tombé sur la tête, il était un peu ouvert là et puis on a surveillé ça a été mais depuis il monte plus, tous les soirs quand je le couche, je lui : « Dis tu te lèves pas. Tu sais ce que tu n'as pas le droit de faire » : « Je te promets, je te promets maman, je monterai plus aux escaliers ». Je crois que ça lui a servi de leçon. Il est dangereux cet escalier. Mais il était là avant moi, donc voilà, mon mari, il a dit : « Moi, cet escalier m'a toujours plu, c'est ce que j'ai toujours voulu ».

⁹⁴ Ainsi Foucault décrit au XIX^e, dans un contexte beaucoup plus tendu tout de même, le « silence de la sexualité dans les frontières mêmes de la famille, où pourtant elle apparaît en toute clarté par le système de surveillance » (Foucault : 1999 : 236).

résistances et bien des aménagements, comme il en a déjà été question plus haut dans le cas de Maya et Jules.

De même, dans la famille Rollot, la mère observe que sa fille de 7 ans (Anaïs) ne va « jamais » dans sa chambre. Dans le salon se trouve un coin jeu pour elle et pour son frère âgé de 2 ans, où ils jouent souvent. Selon les parents, les deux enfants sont beaucoup ensemble, faisant des allers-retours entre la chambre du garçon et le salon. Il est fréquent que les adultes regardent la télévision dans la cuisine-salle de séjour, pendant que Anaïs regarde sa propre télévision dans une autre partie du salon ; elle est donc constamment avec les membres de sa famille. Sa mère observe qu'une fois au lit, elle se relève fréquemment : une fois, c'est parce qu'elle affirme avoir été piquée par des moustiques, une autre fois, elle a chaud et n'arrive pas à dormir ; diverses « raisons » justifient sa sortie du lit et la poursuite d'un dialogue avec ses parents. Parfois ce sont des demandes de « bisous » comme chez Hugo (famille Schül) :

Hugo : Si on a école, on mange, on dit je suis fatigué après je vais au lit... et ben après, je dis à ma maman : « Est-ce que tu peux venir me faire un bisou quand tu montes et à ma sœur aussi ? ». Et des fois, elle dit que je peux dormir avec elle. « Est-ce que maman tu peux venir nous refaire un bisou ? », elle regarde la télé, après elle revient, elle nous fait un bisou. Quand moi je suis dans mon lit tout seul, elle revient me faire un bisou, et des fois quand je dors avec Juliette, elle fait un bisou à nous deux et après elle monte, et après je dors... avec elle [avec sa sœur].

Monsieur Natchez, quant à lui, vit avec sa compagne et cinq enfants dans une maison de la banlieue d'une grande agglomération de l'est. Le premier étage est entièrement dévolu aux enfants. Les trois aînés ont chacun leur chambre : Olivier (20 ans), Elodie (18 ans) et Thomas (12 ans). Les deux derniers – Clémentine (6 ans) et Pierre (4 ans) – ont une chambre partagée. Un couloir reliant les chambres s'ouvre sur un espace ouvert nommé « salle de jeu » de 20 m² de la même surface que les chambres elles-mêmes. Il comprend des étagères sur lesquelles sont posés des bacs contenant des jouets et des jeux de société. Il y a donc une séparation spatiale nette entre l'étage des enfants et le rez-de-chaussée, où se trouvent la chambre des parents ainsi qu'un espace cuisine-salon-séjour. Les parents dorment donc assez loin des enfants, leur chambre étant à quelques mètres de la porte d'entrée. Le père est commercial dans une entreprise et a des horaires de bureau, tandis que ceux de la mère sont variables : elle travaille le matin, à mi-temps à l'Agence Nationale pour l'Emploi.

Autour du coucher, gravite tout un ensemble d'activités : mettre son pyjama, se laver les dents, raconter des histoires, faire des câlins, éteindre la lumière, revenir pour calmer, activités marquées par une certaine tension temporelle :

Monsieur Natchez : Ils se couchent à 9h. Ah là, à ce niveau-là j'aimerais être plus balèze mais... quoique en ce moment ça va c'est plutôt 8h30 couchage et éteint, grosso modo 9h ils dorment. Bisous câlin et éteint. Extinction des feux.

Comme le coucher, les activités du lever sont fortement contraintes par les horaires. Cela induit un surplus d'encadrement des enfants, qui peut aller jusqu'à les habiller, action qu'ils « savent faire », mais qui prend du temps lorsque les enfants le font seuls. Le terme « autonome », ou « raisonnable », du point de vue du père, n'indique pas la capacité de faire seul, mais de faire seul selon une temporalité précise. Le soir, il est tout aussi nécessaire de suivre chaque action. Ce n'est pas le cas pour le plus grand :

Monsieur Natchez : Thomas [12 ans] est déjà au lit, en même temps, lui maintenant, depuis 6 mois, grosso modo il est beaucoup plus raisonnable, il va aller se coucher tout seul, il va sortir de table quasiment le premier en disant : « je peux me lever de table ? Je peux aller me coucher ? », donc il monte, il se couche, il met son réveil. Il demande s'il peut lire. S'il se couche pas trop tard, il peut lire jusqu'à 8-9h et à 9h c'est éteint.

Avec les petits, le coucher est l'occasion de plusieurs histoires : une histoire pour le premier – père et enfants dans le lit de la première – et une histoire pour le second – père et enfants dans le lit du second. L'intervention, la présence des adultes dans la chambre des petits enfants contraste fortement avec la chambre des grands (de 18 et 20 ans) chez qui le père toque à la porte chaque fois avant d'entrer. Les jeunes enfants eux-mêmes n'ont pas le « droit » d'y entrer lorsque que les « grands » ne sont pas là.

SL : Est-ce que les enfants, celui de 11 ans et les deux autres vont dans la chambre des grands ?

Monsieur Natchez : Euh... la consigne c'est non, ils ont pas le droit d'y aller quand ils sont pas là, c'est la chambre des grands ils ont rien à faire là-bas, après il y a une tolérance pour celui qui a 12 ans qui peut aller le jour au clavier faire un peu de piano dans la chambre du grand, il s'amuse, il y a une tolérance de la part du grand et par contre, quand ils sont là, ils vont pas chez le grand, mais par contre, la petite va aller chez la grande, chez sa grande sœur, avec l'autorisation ; et elles peuvent passer une demi-heure-deux heures ensemble, la petite dessiner, par terre ou sur le bureau et elle va passer un temps avec sa grande sœur.

L'ordre spatial, qui définit des « droits », concerne la chambre des parents comme celle des enfants. Les enfants n'ont pas « le droit » de dormir dans la chambre des parents, ni dans la chambre de leurs frères et sœurs plus âgés, ni dans le lit du frère ou de la sœur dans la chambre partagée. Mais ces interdictions suscitent des résistances, qui s'atténuent au profit des rapports de proximité adulte-enfant négociés :

Monsieur Natchez : Si je tolère qu'elle dorme tous les soirs dans le lit de son frère, ça va devenir une habitude et va falloir se battre pour supprimer ça. Donc ils ont chacun leur lit. C'est aussi à mon sens chacun son espace de vie, donc son lit, il a son lit, elle a son lit, basta. Ils peuvent changer de lit si ça les amuse – jusqu'à maintenant c'est pas encore arrivé mais pourquoi pas –, mais chacun dans son lit. Nous, on veut pas qu'ils viennent nous... dans la

nuit... dans notre lit. C'est notre lit. Une fois, ils le font, après, ils le font tout le temps quand ils sont tout petits. Donc on évite. Eh ils sont pas bêtes ces enfants. Ils viennent dans notre lit, ils viennent du côté de maman. Et donc ils finissent la nuit avec maman.

Si tous les enfants résistent – avec plus ou moins d'intensité – au fait d'aller se coucher, cela semble plus fréquent lorsque les enfants disposent d'une chambre seul. Pourtant, même Natacha, qui a maintenant 8 ans se relève assez vite après s'être couchée :

Monsieur Semper : Elle se relevait, elle remontait. Mais c'est fini ça. Il y a une période, elle avait 6-7 ans, on la couchait, elle se relevait. Elle venait nous voir. Il y avait un truc. Il y avait toujours un truc. Impossible qu'elle se couche. Elle se relevait. Elle avait oublié de faire pipi ou il y a quelque chose qui n'allait pas, donc, c'était sans fin. Natacha n'est jamais de sa vie d'elle-même allée se coucher sans qu'on lui dise « Natacha, il est l'heure d'aller te coucher ». Et toujours maintenant si on lui dit pas : « Natacha, il est l'heure d'aller se coucher », elle ira jamais se coucher. Et donc maintenant, on lui dit, elle y va.

« Aller au lit » apparaît souvent, aux yeux des enfants, comme un ordre excessif dans son urgence, un moment à retarder. L'enfant est celui qui « doit aller se coucher » mais aussi celui qui « traîne pour aller se coucher ». Résister pour aller au lit relève d'« un art de faire » (De Certeau 1990 [1980]). Cette activité implique un ensemble de jeux avec les objets (auxquels l'enfant « s'accroche » ou sans lesquels il ne peut aller au lit) et avec son propre corps (« mes cheveux sont pas secs »). Pour la nuit, l'enfant est celui qui, contrairement aux adultes, est renvoyé dans un espace déterminé, dont il ne peut sortir sans qu'il y ait une « bonne raison ».

D'après négociations peuvent avoir lieu autour de la chambre et du lit. Dans la famille Wilton, les deux adultes ont décidé que Ben, le garçon de 8 ans et demi (ayant un an d'avance à l'école du fait de ses excellents résultats) aurait désormais une grande chambre située au troisième étage de la maison. Auparavant, il dormait dans une chambre contiguë à celle de sa sœur, Clara, âgée de 4 ans. Ben se retrouve seul dans une chambre de 40 mètres carré, comprenant un grand lit à deux places (« on lui a acheté toute une chambre complète »). Les deux enfants y résistent par des méthodes spécifiques (pleurs, cauchemars) :

Madame Wilton : Depuis que son frère a sa nouvelle chambre, alors Ben a eu beaucoup de mal à dormir dans le premier temps tout seul, parce que la chambre est immense par rapport à ce qu'il avait avant, et elle, elle avait du mal aussi elle se sentait très très seule. Donc depuis le mois de novembre décembre, elle squatte le lit de son frère. Donc je mets un gros boudin au milieu pour les séparer parce que sinon il y en a un ou une qui va écraser l'autre.

SL : C'était une idée que vous aviez ?

Madame Wilton : Non, on avait fini par céder parce qu'il se sentait hyper seul dans sa chambre. Un soir il en a pleuré. Les deux premiers soirs, ils étaient pas bien, en plus l'odeur de la chambre, elle est hyper neuve, c'était une odeur qui était pas forcément à lui, c'est un truc trop neuf pour lui, trop grand aussi surtout. Et Clara, elle a fini par faire des cauchemars au bout d'une semaine seule dans sa chambre en fait.

Le projet des adultes crée ainsi une situation de tension affective et révèle les rapports de pouvoir. Plus que l'argumentation des enfants, ce sont les émotions et le corps qui « parlent » et convainquent les adultes. Les parents font donc plusieurs hypothèses (nouvelle odeur, solitude des enfants) et dans ce cas-là, « cèdent ». Mais ce n'est pas sans que l'un des deux parents, qui tient à son projet, ne tente à nouveau de l'imposer :

Madame Wilton : Les enfants. Les enfants étaient très contents ; en fait ils ont demandé, et pis au bout d'une semaine, j'ai dit à mon mari : « Elle a sa chambre elle a qu'à intégrer sa chambre , il y a pas de... je vois pas pourquoi, elle doit squatter le lit de son frère tout le temps », et finalement c'est re-cauchemar, re-mal à dormir le soir pour Ben et du coup on a dit : « Bon OK, en plein hiver, on les laisse et pis voilà ». Et ça fait deux mois...ils sont contents.

[Et plus loin au cours de l'entretien]

Madame Wilton : Parce que... j'ai pas fait la chambre, une chambre pour Ben pour que les deux se retrouvent dedans. Sinon j'allais pas faire ça, j'aurais pas fait les travaux de folie qu'on a fait en haut.

SL : Vous vouliez ?

Madame Wilton Je voulais que Ben ait sa chambre et que Clara ait sa chambre, que chacun ait son espace. La maison est assez grande pour ça.

Pourtant, les deux enfants avaient déjà des chambres séparées. La surface de la chambre, ici, semble pour la mère correspondre à l'augmentation des capacités d'agir de l'enfant et à son autonomisation. Ces deux aspects de la vie enfantine sont si importants que les façons de se relier affectivement aux autres membres de la famille et aux objets apparaissent un peu secondaires aux yeux de la mère, alors que les enfants, eux, réclament de rester ensemble. Il faut dire que des signes tangibles de l'autonomie sont relevés par la mère :

Madame Wilton : Ben est un fou de lecture. Vous verrez, vous le verrez, vous verrez qu'il est absolument pas normal. Il adore lire, il me carotte des minutes d'avance pour se réveiller plus tôt et lire dans le lit.

Comme on l'a vu dans la partie précédente, la chambre vise à individualiser, à personnaliser, mais ici, c'est tout un étage qui est consacré à un seul enfant :

Madame Wilton : Et cette pièce est lumineuse tout le temps. Ça c'est sa salle de bain, sa douche ses wawa, tout. Lui c'est à lui. Voilà sa plante, son cactus. C'est l'ancre de la bête [rires].

La chambre, son emplacement, sa surface matérialisent également le passage d'âge et l'importance de l'autonomie. Lorsque sa sœur est arrivée, Ben avait 4 ans. Celle-ci a « pris » la chambre de son frère, puisque les objets qui composaient l'espace étaient des objets de « bébé » (« il y avait tout : la table à langer truc machin tout était ici »). Ben a « intégré » sa nouvelle chambre (qui était utilisée comme bureau) et, du coup, « il est monté dans la hiérarchie de la maison, il avait un grand lit de grand », « une vraie chambre, non plus de

bébé », « parce qu'il y avait la table à langer ici, il y avait un lit bébé il y avait rien de....qui soit pour lui...on voulait marquer le coup pour qu'il se sente pas trop...un moyen de compenser aussi avec l'arrivée de sa sœur ». Le nouvel univers matériel est ici pensé comme une compensation à la perte d'une focalisation unique des parents sur le garçon, du fait de l'arrivée de sa sœur. Dans ce cas, il semble qu'à la séparation de la petite enfance, incarnée par sa sœur, s'ajoute la séparation de genre. Si la mère accepte temporairement que les deux enfants dorment ensemble, elle réaffirme la séparation grâce à l'absence des objets appartenant à sa fille :

SL : Elle a des affaires ici ?

Madame Wilton : Non ici elle a pas d'affaires. Elle a que ses doudous pour dormir.

SL : Elle en monte pas ?

Madame Wilton : Ah non pas du tout ! Elle est tout à fait consciente que c'est pas sa chambre. Elle sait très bien que sa chambre est en bas. Elle peut très bien jouer dans sa chambre, il y a aucun problème. Elle va fouiller des livres, elle va chercher, elle va les ranger, mais elle sait très bien que c'est pas sa chambre ici.

Les passages supposent des séparations. Les attachements eux, supposent un jeu avec la proximité et la distance, des allers retours. Ces sentiments donnent lieu à des « prises », des possibilités de réaffirmer les positions de pouvoir des adultes. Ainsi Madame Wilton affirme :

La punition suprême si ils rigolent trop fort le soir au lieu de dormir, c'est tu vas aller dormir toute seule dans ta chambre et là ça va te calmer d'un coup [rires], c'est dissuasif !

3.1.2. Des séparations imposées à l'appropriation de la chambre

Le confinement spatio-temporel relatif dans la chambre produit souvent une autre forme de résistance des enfants : la résistance à l'endormissement. En fait, la contrainte d'aller se coucher permet, une fois seul, ou avec son frère ou sa sœur, une appropriation particulière de la chambre : jeux avec le corps (mettre les pieds en l'air, taper avec ses pieds sur le lit, enfoncer ses pieds sur le lit du dessus pour embêter son frère ou sa sœur qui dort sur le lit superposé), manipulations des peluches qui dorment également dans le lit ou à côté (choix, rangement, installation pour la nuit), manipulation et lecture de livres.

Sophie (8 ans) me montre les ombres chinoises qu'elle fait avec ses doigts, lorsqu'elle essaye de s'endormir. Elle parle à son frère qui se trouve dans le lit à mezzanine. C'est aussi un temps d'exploration et de jeu avec le corps des autres : frères et sœurs pour ceux qui dorment dans la même pièce. Quentin (10 ans) et Nathan (8 ans) dorment eux dans le même lit à deux places, qui comprend pourtant un lit superposé (une place). Ils n'utilisent pas le lit supérieur qui est à une place. Ils me disent, qu'une fois la lumière éteinte, ils se racontent des histoires, se

parlent, se poussent. Ces moments contraints (« il ne faut pas faire de bruit ») où l'on est avec soi et, pour les fratries, dans l'entre soi sont des moments d'intimité. Les enfants développent les techniques de soi proposées par la chambre, techniques qu'ils modifient pour se l'approprier, techniques qu'on peut retrouver à certains moments de la journée.

C'est le moment du coucher qui occasionne les proximités physiques les plus fréquentes. La grande majorité des familles pratique ce qui est appelé « le rituel du coucher » par les parents mais aussi par les discours médiatiques et scientifiques. Il s'agit d'un temps où les adultes s'assoient à côté du lit ou dans le lit d'un des enfants, voire se couchent à côté de lui et, le plus souvent, lisent un livre d'histoire avec des images. Ce moment peut être suivi, une fois la lumière éteinte, par des « câlins », c'est-à-dire des caresses de l'enfant sur la tête ou sur le dos, pendant une durée qui s'étend entre deux et vingt minutes, parfois plus. Certains parents font une « histoire et un bisou », d'autres, « juste un bisou » avant de dormir. C'est l'occasion de dialoguer, de se toucher mutuellement, voire de se chatouiller, comme monsieur Natchez, qui s'installe dans le lit d'un des deux (à tour de rôle) :

Monsieur Natchez : Ils demandent oui. Pourquoi je le fais au couchage. Parce que souvent on va raconter des histoires avec les animaux. Donc quand c'est le cas, je vais faire le bruitage, et pis voilà, ils aiment bien. Si je vais faire le tigre, il y a le tigre et le lion ; c'est pas la même chose, si je vais faire le tigre, je vais mordre – gentiment – Pierre et Clémentine, je vais les mordiller, ils adorent, ça fait rire.

Histoires racontées à haute voix par les parents, livres manipulés conjointement par les enfants et les parents (souvent les mères) témoignent d'une appropriation mutuelle de la chambre d'enfant. Le partage s'effectue par la proximité des corps.

Dans la famille Choutal, au rituel du soir s'ajoute celui du matin. Le soir, la mère raconte à Maxime (6 ans)⁹⁵ une histoire et « fait des câlins » ; le matin l'enfant se lève vers 6h et vient rejoindre ses parents dans le lit conjugal (Madame Choutal commente : « Papa est là, maman est là et Maxime est au milieu ») :

Monsieur Choutal : T'as un rendez-vous le matin à 5h ?

Maxime : Oui [d'un ton coupable et amusé].

Monsieur Choutal : 6h, 6h30.

Maxime : [D'une voix de bébé] Oui avec papa et maman dans le dodo, chaque matin [rires de celui qui est content de faire le bébé].

Madame Choutal : Oui alors il se réveille, il m'appelle alors je viens le chercher, il sait qu'il a le droit de venir chez nous dans le lit.

Monsieur Choutal : Mais il se rendort.

Madame Choutal : Oui pour se rendormir.

⁹⁵ Il est seul au foyer, les deux aînées d'un premier mariage ne résidant plus là.

Monsieur Choutal : Mais il a son heure 6h, 6h30. Il vient avec nous dans le lit c'est le moment des câlins

Madame Choutal : Et c'est nos petits câlinous.

Monsieur Choutal : Il se blottit contre Papa, comme ça.

Madame Choutal : Tous les trois.

Le terme de « rendez-vous » suggère que ce moment consiste bien en un plaisir mutuel ayant à voir avec « l'amour ». Le mot « droit », ainsi que le ton amusé mais un peu coupable de l'enfant, révèle indirectement la norme qui veut que l'enfant ne dorme pas dans le lit de ses parents. Le terme de « rendez-vous » est peut-être aussi lié plus spécifiquement à la proximité mère-fils, dans la mesure où le père se lève habituellement dans cette tranche horaire. Il n'empêche que c'est bien le père qui exprime également ce plaisir partagé. Le soir, le mouvement est inverse. Le garçon est souvent porté dans les bras par le père jusqu'au deuxième étage (niveau des chambres), et c'est la mère qui vient le coucher, raconter l'histoire dans le lit de son fils (Madame Choutal : « Tous les soirs on se fait des petits câlinous et Maxime il s'endort avec des petits câlinous »). Le père, en riant, remarque qu'il arrive qu'elle s'endorme dans le lit de son fils : il ne la voit pas revenir au salon.

Les contacts physiques sont donc très fréquents entre adultes et enfants. La circulation vers le lit des parents n'est pas non plus exceptionnelle⁹⁶.

3.2. Circulations de la chambre des enfants à la chambre des parents

Dans la famille Champi (3 enfants de 8, 5 et 3 ans, si Louis (3 ans) dispose de sa chambre et d'un lit, un second lit se trouve dans la chambre des parents, dans lequel il dort effectivement chaque nuit. Lorsqu'il se réveille, la mère le prend avec elle afin qu'il se rendorme aussitôt et « ne réveille pas toute la maison ». À côté du grand lit des adultes se trouve un matelas, sans sommier, posé par terre, pour le mari qui ne parvient pas à disposer d'assez de place pour dormir avec son épouse et son jeune fils. Il s'installe donc à proximité lorsque le petit se réveille et que ce dernier rejoint sa mère dans son lit.

⁹⁶ Nous avons vu au chapitre précédent que les enfants aimaient investir le salon. C'est le cas également de Maxime, qui descend ses jouets pour jouer au salon, quand ce n'est pas sa mère qui les lui descend. La mère possède un commerce et rentre à la maison vers 19h, mais ne travaille pas le lundi. Ce jour-là, comme le week-end ou certains soirs, madame Choutal joue avec son enfant, de manière apparemment plus fréquente que dans les familles où vivent deux enfants et plus.



Figure 68. Chez les Champi : la chambre des parents (3 lits : le lit du plus petit, le lit d'appoint et le lit conjugal).

Mais cette situation ne concerne pas que le jeune enfant. Les deux « grands » demandent fréquemment à la mère de rejoindre le grand lit parental, et parfois lui demandent de rejoindre le grand lit de Maya. C'est plus tard dans l'entretien que la mère évoque cette pratique, qui « l'inquiète un peu » au regard des normes de distance qui doivent s'appliquer, notamment la nuit, entre parents et enfants.

Madame Champi : Parce qu'hier, ils me disaient « Oui, parce que oui on a un petit peu dormi ensemble pendant les vacances aussi et puis comme on était tous ensemble pendant les vacances là du coup avec la rentrée, je sais pas, ils avaient envie, ils avaient besoin d'être avec leur maman [ton amusé] pour dormir...

SL : Et Michel [Mari de Madame Champi] ?

Madame Champi : Ben Michel, déjà il a bossé tard jusqu'à 10h30 et après il a dormi dans le lit de Maya.

SL : Quand il a vu que c'était déjà pris ?

Madame Champi : C'est ça. J'avoue que comme il est rentré tard en plus hier ça m'arrangeait comme ça je me suis tout de suite couchée avec eux avec un bouquin et il y a pas eu de problème d'endormissement quoi que ce soit. Quand ils dorment avec moi, ils dorment tout de suite super bien. C'est aussi un petit peu la flemme de ma part...mais j'aime bien dormir avec eux de temps en temps...

Cet extrait révèle les négociations constantes engagées par les enfants. Ils aiment bien dormir ensemble (parents et enfants) et ce plaisir est relativement restreint dans les temps scolaires. Les normes se relâchent pendant les vacances. On peut observer l'intensité de la circulation d'une chambre à l'autre et d'un lit à l'autre. Les espaces du sommeil s'inversent : les enfants dorment dans le lit conjugal, un des parents – le père – dans le grand lit de la fille⁹⁷. Selon la mère, cela a lieu au moins une fois par semaine. On peut observer le plaisir que prend la mère à partager cette intimité avec ses enfants, alors que le mari est absorbé par son travail. En fin

⁹⁷ Des circulations ont été aussi observées aux âges plus avancés, mais les enfants plus âgés (12-13 ans) ne dorment plus dans le lit des parents (Julien 2017).

de compte, cette configuration est le résultat d'une négociation, d'un plaisir et d'une occasion, avec comme prétexte sans doute, l'enfant de deux ans qui, lui, a encore le privilège de dormir dans le lit de ses parents très facilement. Le troisième enfant permet ainsi aux autres, ainsi qu'à la mère, de poursuivre une proximité, qui sans cela, serait peut-être difficilement réalisable au regard des normes en vigueur et au regard des attentes du père. Tout se passe comme si les âges des enfants n'étaient pas encore fixés, mais restaient mobiles du fait de la présence du plus petit.

Madame Champi : Ils dorment avec les parents régulièrement...parce que eux ils sont demandeurs ; de manière générale, tous les enfants sont demandeurs, c'est plus après où les parents mettent les limites... si ça ne tenait qu'aux enfants, c'est mieux dans une seule pièce avec des lits tous dans la même pièce.

La mère reconnaît que les goûts des enfants modifient les pratiques des adultes. Mais le plaisir est partagé, il circule dans les deux sens. Le père est régulièrement hors du lit conjugal, soit parce que tous les enfants s'y retrouvent avec la mère, soit parce que c'est le petit qui s'y installe. Dans le premier cas, il dort dans le lit de sa fille, à l'étage du dessous, dans le second cas, il dort sur le matelas posé par terre à côté du lit conjugal. La différence est importante entre père et mère, ici manifeste. Le père se met en retrait pour dormir « tranquille », selon l'expression de son épouse. C'est surtout lorsque le père rentre tard (22h) que les trois enfants dorment dans le lit conjugal.

Circulations, variations entre distance et proximité entre parents et enfants, entre enfants, selon les âges, affirmation par les enfants de leurs désirs, amènent les parents à s'interroger, à modifier leurs pratiques, à négocier avec les normes de séparation entre parents et enfants. Les parents doivent composer leurs projets en fonction de la manière dont ils comprennent les « besoins » et les désirs de leurs enfants, en fonction de la capacité d'agir des enfants, qui s'affirment, en fonction de l'âge (besoin d'une chambre à soi, besoin de superficie pour jouer), en fonction des relations qu'ils ont entre eux et en fonction des relations avec les parents (« Maya n'est pas très chaude de se retrouver à côté de ses parents »). « Il faut s'adapter », comme dit la mère, cette adaptation apparaît particulièrement complexe.

Madame Champi : En fait, c'est assez étrange, on a l'impression qu'on a du mal à suivre les évolutions, on a du mal à suivre les besoins qu'ils ont au fur et à mesure qu'ils grandissent, à s'adapter.

Le terme d'adaptation, répété plusieurs fois, semble bien indiquer que ce sont les parents qui suivent leurs enfants. Les adultes observent en permanence leurs enfants et modifient leurs

propres habitudes. Le terme de « besoin », ici, semble être interchangeable avec celui de désir-plaisir, comme cela semble être souvent le cas dans les analyses qui portent sur les enfants. Il légitime la pratique controversée de dormir dans le même lit que ses enfants.

Les changements de ces affects avec l'âge, le caractère, l'état psychologique, appellent, pour la mère, beaucoup de réactivité. Mais les discours sont contradictoires : si la mère a l'impression d'être toujours en retard par rapport à l'évolution de ses enfants, son discours insiste sur les anticipations auxquelles les parents se livrent sans cesse. Comme nous l'avons indiqué plus haut, le projet pour les garçons à l'étage implique une entente entre les garçons :

Madame Champi : mais peut-être que dans un an, ils joueront bien et voilà et puis dans deux ans, ce sera encore autre chose enfin voilà.

La nuit et les transitions entre le jour et la nuit sont des moments où le corps à corps est encore une réalité pour les 6-8 ans. Madame Champi exprime le plaisir qu'elle prend à ce corps à corps avec ses trois enfants, plaisir rarement commenté dans les recherches anthropologiques. Sans doute est-il difficile, pour les acteurs eux-mêmes, d'en parler ; à la fois parce qu'il est « physique », qu'il est par définition fait de gestes, de toucher et de mouvements peu dicibles, et à la fois parce que le plaisir des adultes avec les enfants, dans les sociétés occidentales contemporaines, est tenu pour malsain. Le sens commun, mais aussi les discours pédiatrique et psychologique veulent en effet que l'adulte soit celui qui agit en dispensant des soins, et que les enfants trouvent là, plutôt que du plaisir, d'abord un sentiment de « sécurité affective ». Le plaisir n'est pas ou peu mentionné. Les propos de madame Champi concernent l'importance de ces moments partagés (qui valent pour elle, et pas seulement « pour » ses enfants) font écho aux analyses de Margaret Mead, qui commente ainsi le fait pour la mère arapesh de nourrir son bébé au sein : « l'allaitement est, pour la mère et l'enfant, un long jeu délicieux, plein d'émotion, dans lequel toute l'affection chaleureuse de la vie partagée est établie » (Mead cité par Synnott 1993 : 163).

Les observations et les entretiens permettent de dégager des dynamiques complexes dans l'ordonnement des âges et de la génération dans les familles observées. D'un côté, les chambres visent à individualiser et à produire un enfant autonome qui joue avec les multiples objets désignés comme « ses » objets dans « sa » chambre. Souvent le projet parental vise à séparer les enfants de la fratrie, avec une chambre pour chacun, et/ou pour chaque genre, et par âge. Surtout, la chambre parentale est présentée au premier abord comme un lieu interdit,

garantissant la séparation adulte-enfant. Pourtant, ces normes sont travaillées par d'autres mouvements auxquels adhèrent les parents, comme favoriser le partage dans la fratrie, ne pas introduire une trop grande distance spatiale entre les chambres (des enfants et des enfants avec celle des parents). Les enfants, aux âges étudiés, résistent en partie aux projets parentaux ; d'une part, en demandant voire en imposant par des pleurs, des cauchemars, des levers nocturnes réguliers, à rester à plusieurs (deux) dans une chambre, y compris en outrepassant la séparation de genre ; d'autre part, en circulant d'une chambre à une autre, d'un lit à un autre, et, pour certaines familles, en dormant avec les parents. La séparation générationnelle connaît donc des aménagements certains du fait de l'action des enfants qui transgressent les normes de la chambre individuelle, parfois du lit individuel. Les parents, de leur côté, apprennent à jouer avec les normes de séparation au regard d'autres injonctions (répondre aux besoins singuliers de l'enfant), mais aussi des plaisirs et affects partagés avec les enfants de ces âges.